



leo lagrange

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

MULTI-ACCUEIL

« LE TEMPO »



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ	3
1.1. Présentation du rapport	3
1.2. Caractéristiques du contrat	3
1.3. Le service et son implantation	3
1.4. Règlement de fonctionnement	4
1.5. Le partenariat Mobilisé	4
1.6. Les ressources humaines affectées au service	5
1.7. les moyens matériels	7
1.8. Les contrats de maintenance	8
2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	9
2.1. L'activité	9
2.2. La tarification	11
2.3. Analyse de l'activité	12
3. LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE	18
3.1. Mode de pilotage de la délégation	18
3.2. Qualité des prestations proposées	18
3.3. Qualification du délégataire	19
3.4. Qualification des personnels	19
3.5. Renfort de compétence pour un accueil de qualité	20
3.6. Outils de mesure de la satisfaction des usagers	20
4. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION	22
4.1. Méthodes et éléments de calcul	22
4.2. Éléments du compte de résultat	22
5. DOCUMENTS ANNEXES	24
5.1. Compte de résultat avant répartition des excédents	24
5.2. Compte de résultat après répartition des excédents	25
5.3. Compte de résultat – Présentation CERFA	27
5.4. Comparatif prévisionnel – compte de résultat	28
5.5. Biens immobilisés acquis par le délégataire	29
5.6. Inventaire des biens acquis par le délégataire	30
5.7. Projet d'établissement	31
5.8. Dossier CAF	32
5.9. Contrats d'entretien et de maintenance	33
5.10. Contrats fournisseurs supérieurs à 10 000 €	34

1. PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT

La Ville de Dijon a décidé de confier, en Délégation de Service Public, la gestion du multi-accueil « Le Tempo » à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance BFC, pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2024.

Le rapport du délégataire porte sur le fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Ce rapport a été rédigé par Madame Émilie TROMP, Directrice.

1.2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.



RAPPEL DE L'OBJET DE LA MISSION DÉLÉGUÉE :

La Ville de Dijon confie à Léo Lagrange, à titre exclusif, la gestion par affermage du multi-accueil « *Le Tempo* », dont la capacité d'accueil est de 20 places en journée.

La structure propose à la fois, un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence.

Le gestionnaire s'engage à assurer, en permanence, la gestion de l'établissement et l'accueil du public. Il assure une exploitation qui s'intègre dans le cadre de la politique de la commune en matière de Petite Enfance et respecte les objectifs du Contrat Enfance conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.

1.3. LE SERVICE ET SON IMPLANTATION

Le quartier Chevreul Parc, dans lequel est située la structure, s'étend de la Place Wilson au Parc de la Colombière et de la voie ferrée qui borde le Canal à la rue d'Auxonne. Il fait partie des neufs grands quartiers dijonnais et accueille 13 113 habitants selon les données 2018 CAF.

La structure a une capacité d'accueil de 20 places en journée depuis septembre 2019 et est ouverte de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi. Elle accueille les enfants à partir de 2 mois ½ jusqu'à la fin de leur troisième année.

La structure a une superficie de 138.27 m² : elle dispose de deux salles de vie, d'un dortoir pour les bébés et d'un dortoir pour les plus grands, servant aussi de salle de vie en dehors du temps de sieste.

Le multi-accueil se trouve dans les locaux du Centre Socio Culturel « Le Tempo », géré par Léo Lagrange Bourgogne-Franche-Comté depuis septembre 2016. Cette proximité favorise le travail en partenariat.

Deux lignes de bus sont à proximité et desservent les directions : Centre-Ville et Saint Apollinaire.

Le parc de la Colombière est situé à proximité de la structure.

Trois écoles, une résidence sociale et un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) sont également proches de la structure, ainsi que l'Espace Solidarité Familles du Parc.

1.4. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement de la structure est remis aux familles utilisatrices. Il précise les modalités de fonctionnement de la structure, les prestations d'accueil proposées, les modalités d'admission, les horaires ainsi que le mode de calcul des tarifications.

1.5. LE PARTENARIAT MOBILISÉ

Partenaire	Actions	Intérêts
Maison d'Education Populaire	Actions parentalité Accompagnement des parents Projets en communs : fêtes ,soirées jeux...	Accompagnement global des familles Propositions d'actions complémentaires Orientation facilitée Implication sur le quartier
Ecoles	Carnaval, cafés parents et adaptations des enfants en juin	Facilite le rapport des parents à l'école et l'adaptation des enfants Créer des liens avec les partenaires Collaborer pour le bien-être des enfants
PMI et Espace Solidarité Familles	Liens par rapport aux enfants accueillis (orientations, liens avec les parents, observations...),diffusion d'informations...	Accompagnement global, prévention , orientation , connaissance de la famille ...

Les familles bénéficient d'un accompagnement global et riche du fait de notre partenariat avec la MEP avec qui nous partageons les locaux.

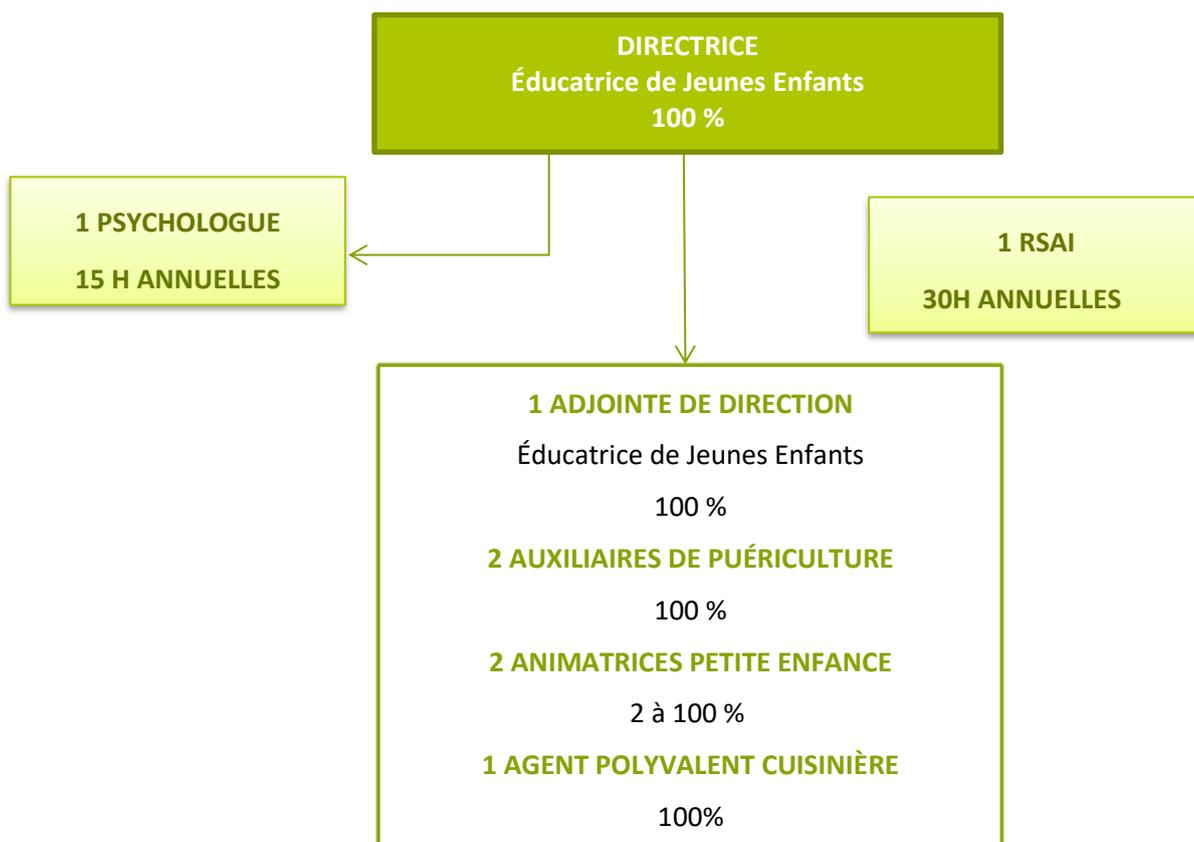
En effet, cette proximité facilite les liens et les familles peuvent bénéficier de divers services. Les familles fragiles ont besoin que les professionnelles de la crèche les accompagnent dans un premier temps et cela est rendu possible grâce à cette proximité mais aussi grâce à la relation de confiance entre les 2 équipes.

A la MEP, les parents peuvent trouver :

- Une référente familles et le directeur pour être accompagnés dans divers démarches administratives (recherche d'emploi, de logements, documents à remplir...)
- 2 professionnelles à l'accueil qui peuvent répondre à leurs questions, les informer sur les services existants au centre mais aussi sur le quartier, faire des photocopies, les aider dans des recherches internet...
- 2 animatrices adultes qui proposent divers ateliers à destinations des adultes : bien être, sortie, lectures, ateliers manuels...
- Pour leurs aînés, il y a également du CLAS, des activités, un accueil jeunes et un ALSH géré par les PEP 21.
- Le Tempo dispose également d'un PANDA (point d'accès numérique) depuis la rentrée 2021 et d'un jardin partagé accessible à tous.
- Il y a également une permanence du PLIE : plan local pour l'insertion et l'emploi.

1.6. LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AU SERVICE

1.6.1. ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DU DÉLÉGATAIRE À ACTUALISER



1.6.2. CONDITIONS DE TRAVAIL

Les professionnelles de la structure travaillent sur la base hebdomadaire de 35 heures, avec une modulation possible du temps de travail.

Dans l'équipement, un vestiaire avec des sanitaires et une salle de repas dans le Centre Socio Culturel « Le Tempo » sont mis à leur disposition.

Les normes de sécurité sont respectées. Des exercices d'évacuation sont effectués deux fois par an.

La Convention Collective Nationale de l'Animation est appliquée au sein du multi-accueil. Le document est accessible aux professionnels.

1.6.3. FORMATION DU PERSONNEL

Léo Lagrange propose un complément de formation professionnelle aux salariés, afin qu'ils puissent acquérir un niveau de qualification permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Chaque année, un plan de formation est mis en place, faisant suite aux entretiens annuels menés par la directrice dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

- Une animatrice a participé à une Formation organisée par Léo Lagrange sur la Parentalité à Lyon.
- Une auxiliaire est parti 2 jours à Lyon, sur le thème de « Montessori ».
- En novembre les équipes de la crèche et de la maison d'éducation populaire ont participé à une formation « Ici Ensemble » sur les discriminations avec le Pôle Engagement Léo Lagrange.
- Une auxiliaire a participé à une formation à la Minoterie sur « Accompagner le tout petit au spectacle vivant ».
- En parallèle, les professionnelles peuvent suivre des formations en ligne sur notre nouvelle Plateforme Eve & Léo. Plusieurs ont pu en profiter.
- Une formation « formation incendie » a été suivi par toute l'équipe ainsi que celle de la MEP en août 2022.

1.6.4. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Mélanie Malgat titulaire du CAP petite enfance a suivi une formation afin de devenir auxiliaire de puériculture et a obtenu son diplôme.

1.6.5. L'ACCEUIL DES STAGIAIRES EN 2022

Nombre de stagiaires	
En cours de formation EJE	4
En cours de formation AP	0
En cours de formation CAEPE	0
Autre	2 collégiens

1.7. LES MOYENS MATERIELS

1.7.1. LES LOCAUX

Pour l'exécution de ses missions, la commune a confié au délégataire les locaux et les meubles dont elle est propriétaire et qui constituent l'équipement :

- Le bâtiment ;
- Les matériels et équipements décrits dans l'inventaire (cf. détail dans le paragraphe 5.3).

1.7.2. L'ÉQUIPEMENT

Le multi-accueil est ouvert depuis 1975. La gestion est confiée à Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} septembre 2019.

Les locaux du multi-accueil sont implantés dans les locaux du Centre Socio Culturel « Le Tempo », créé en 1969. Le bâtiment fait plus de 850 m².

Les usagers et les professionnelles du multi-accueil peuvent disposer des locaux de la MEP.

En effet, ils utilisent la salle de judo pour des ateliers de motricité, les salles de vie pour les fêtes et la cuisine pour les ateliers cuisines.

➤ Travaux de rénovation en 2022

Pour une mise en conformité et un respect des mesures de sobriété énergétique, les fenêtres de la crèche ont été changées, avec installation de volets électriques.

Une rénovation des sols, murs et fenêtres a été réalisée en Aout sur la fermeture d'été.

Une fenêtre a également être crée dans le bureau de direction afin d'apporter la lumière du jour et de permettre une aération.

Les murs ont été repeints et les sols changés. Un visiophone a également été installé.

Une inauguration a eu lieu en Octobre.

Une aide de la CAF a été accordée pour cette rénovation.

➤ Investissements /mobilier en 2022

En 2022, nous avons investi dans l'achat d'une **structure de motricité** chez Daillot .

Nous avons changé les **meubles** de la salle de bain et du dortoir ..

Nous avons investi dans du **mobilier intérieur et extérieur pour les enfants**.

Nous avons installé un **visiophone** .

1.8. LES CONTRATS DE MAINTENANCE

Vous trouverez en annexe les contrats des maintenances pour l'année 2022 et le tableau de suivi des maintenances.

2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1. L'ACTIVITÉ

➤ Service proposé

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Le Tempo » propose un service aux familles de la commune.

Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté s'engage à proposer un service ouvert à tout type de public, en respectant l'égalité de traitement.

En matière d'accueil du public, le gestionnaire s'engage à :

- Répondre aux besoins locaux de demande de garde ;
- Adapter l'accueil, en fonction des spécificités des familles, sans condition d'activité professionnelle ;
- Assurer un accueil de qualité : personnel qualifié, règles d'hygiène et de sécurité ;
- Favoriser l'implication des usagers ;
- Favoriser le lien social dans le quartier et entre les usagers.

➤ Types d'accueils

● **L'accueil régulier**

La ville a la maîtrise des attributions de 18 places d'accueil régulier. Un dossier doit être déposé sur le site de la ville pour toute inscription.

Un contrat est établi entre la structure et les parents. Il précise les jours et heures d'accueil.

● **L'accueil occasionnel**

Nous proposons des heures de garde aux familles ayant besoin d'un accueil ponctuel. L'inscription est validée en fonction des disponibilités et la tarification est établie à hauteur des heures réservées. Cet accueil est souple et ne nécessite pas d'exigence de régularité dans le temps. Une inscription auprès de la mairie est obligatoire depuis 2019.

La majorité des enfants vient au moins deux demies journées par semaine.

● **L'accueil d'urgence**

L'accès à l'accueil d'urgence est conditionné aux raisons suivantes :

- Les parents dont l'absence de mode de garde pourrait entraîner un renoncement à un stage ou à un emploi ;
- Des situations familiales exceptionnelles (raisons de santé, accouchement, séparation, etc...), imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant ;
- Une indisponibilité non prévue du mode de garde habituel ;
- Les demandes des partenaires sociaux (Protection Maternelle Infantile, Conseil Général Départemental, etc...).

L'accueil d'urgence est un accueil limité dans le temps, renouvelable selon la situation.

La directrice, en lien avec les partenaires, évalue le caractère d'urgence de la situation. Elle décide de l'attribution (ou de la non-attribution) d'une place d'urgence.

➤ Labellisation AVIP

La structure s'est inscrite dans la démarche de labellisation AVIP depuis 2020 ; Crèche à vocation d'insertion professionnelle.

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle ont une double mission :

- Réserver une place en crèche pour de jeunes enfants (0-3 ans) dont les parents sont sans emploi,
- Accompagner ces parents vers l'emploi ou la formation professionnelle.

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des chefs de famille monoparentale dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.

En 2022, 12 enfants dont 9 issus du CADA ou des résidences sociales, ont intégré ce dispositif pour 10 035 heures facturées, soit 32.4 % des heures facturées de 2022.

➤ Organisation pédagogique

● **Les spécificités de ce multi-accueil :**

Le multi accueil est avant tout une structure de quartier et accueille donc une majorité de famille vivant le quartier Chevreul Parc.

Nous avons une mixité sociale et culturelle importante due à la configuration du quartier.

Depuis le nouveau système d'attribution des places, nous observons une plus grande mixité sociale due à l'accueil de plus de familles de classe moyenne.

Les familles ont toujours eu une place importante au Tempo. Des ateliers, sorties et café ou repas parents sont régulièrement proposés ainsi que des projets avec des intervenants extérieurs.

Nous travaillons également en lien avec les partenaires du quartier pour accompagner au mieux les familles : PMI, écoles, CADA, AS...et avons la chance d'avoir la MEP dans les locaux.

● **Ouverture du service**

La structure a ouvert 221 jours sur les 226 prévus.

Fermetures de 2022	
Eté	Du 1 ^{er} au 22 Aout
Noël	Du 26/12 au 01/01
Fermetures pédagogiques	22/08
Nb de jours fermeture totale cause Covid	5 (mars 2022)
Nb de jours fortement impactés par le covid (cas contact, enfants malades ...)	13 (février et mars)

2.2. LA TARIFICATION

La structure est financée par la participation des familles, complétée par une prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales (ou d'autres organismes) et par une subvention de la Ville de Dijon.

➤ Le tarif horaire

Ce principe de tarification est le même pour l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Un tarif horaire est établi en fonction du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Il dépend de la composition de la famille et de ses revenus imposables (justificatifs demandés lors de l'inscription).

Les ressources à prendre en compte sont celles retenues pour l'octroi des prestations familiales ou, à défaut, celles retenues en matière d'imposition.

Les tarifs perçus sur les usagers sont les tarifs PSU (Prestation de Service Unique) de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, selon un barème national des participations familiales, réévalué annuellement en janvier. Ceci est applicable pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.

Plancher et plafond pour l'année 2022 :

- Ressources mensuelles plancher : 712.33 €
- Ressources annuelles plafond : 6000 €
- Taux horaire = revenu mensuel N-2 x taux d'effort ;
- Le taux d'effort varie en fonction du nombre d'enfants par foyer.

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	De 4 à 7 enfants	De 8 à 10 enfants
% à appliquer aux ressources mensuelles	0.0619	0.0516	0.0413	0.0310	0.0206
Tarif horaire au plafond	3.71€	3.10€	2.48 €	1.86€	1.24 €
Tarif horaire au plancher	0.44 €	0.37 €	0.29 €	0.22 €	0.15 €

Ces tarifs incluent le prix des repas et collations fournis aux enfants, ainsi que les couches et le lait.

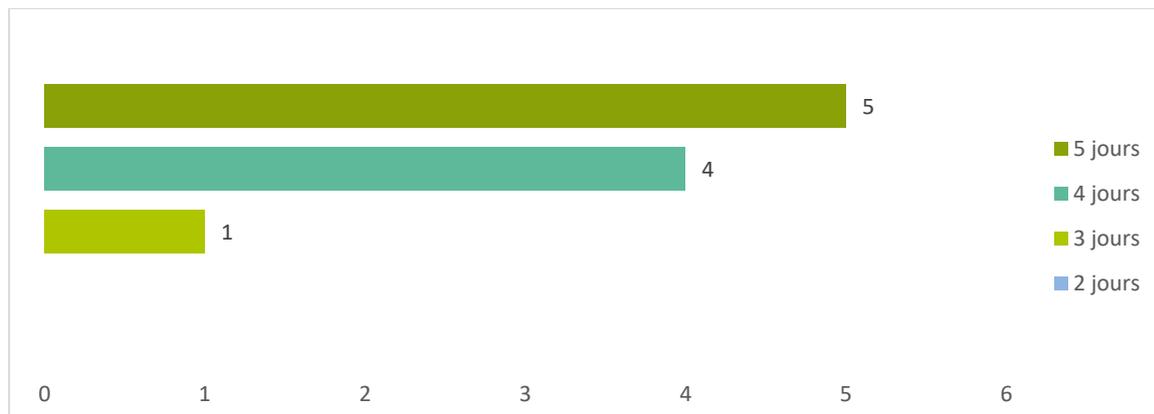
La facturation est établie en début de mois ; elle doit être acquittée avant le 20 du mois en cours.

Il est proposé aux familles différents types de règlements : chèque, CESU, espèces ou prélèvement bancaire. En cas de difficulté de paiement, les parents peuvent prévenir la directrice pour trouver la solution la plus adaptée.

2.3. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Présentation globale	
Taux d'occupation	73.70 %
Nombre d'enfants accueillis	63
Nombre d'enfants à besoin particulier	2
Nombre de familles	60
Taux d'occasionnel	22 %
Tarif horaire moyen	0.93
Taux de facturation	105.21
Nombre de familles sous le seuil de pauvreté	42

2.3.1. LA RÉPARTITION DES CONTRATS ATTRIBUÉS PAR LA COMMISSION DE LA VILLE DE DIJON



Lors de la commission, il restait 10 places temps plein, 2 places réservées à la MEP, 2 places AVIP et nous avons 1 planning variable.

D'autres demandes ont eu lieu après la commission et il y eu des désistements à cause notamment de la localisation.

3 anciens occasionnels sont passés en réguliers.

2.3.2. MOUVEMENTS DES ENFANTS DE JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entrées du mois	3	0	2	1	3	1	2	4	10	0	2	0
Sorties du mois	1	0	4	0	0	8	11	2	1	1	0	2

2.3.3. LE TAUX DE FRÉQUENTATION MENSUEL

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2022
Taux d'occupation	69,00%	56,00%	77,97%	73,97%	81,18%	79,87%	65,87%	32,37%	73,98%	76,25%	78,75%	76,72%	73.70%
Heures facturées	2 753,00	1 596,00	3 407,50	2 811,00	3 085,00	3 187,00	2 378,00	123,00	3 092,50	3 042,50	2 992,50	2 478,00	30946
Heures réalisées	2 621,00	1 517,50	3 302,50	2 661,00	2 961,50	3 111,50	2 333,50	123,00	2 953,50	2 849,50	2 767,50	2 212,50	29414.50



2.3.4. LES USAGERS DU SERVICE EN %

Nombre de familles monoparentales	17
Dont celle en activité professionnelle	1
Niveau de revenus	
Nombre de familles ayant des revenus inférieurs à 1000€/ mois	42
Nombre de familles ayant des revenus entre 1000 et 1500€/mois	5
Lieu d'habitation	
Quartier Chevreuil	56
Autres quartiers	4
Situation professionnelle familles bi parent	
Aucun parent ne travaille	16
Un parent travaille	25
2 parents travaillent	19



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

➤ Ateliers Parents/Enfants

● **Projet « laissons des traces »**

Nous avons travaillé avec Julia Morlot et un danseur professionnel afin de créer un projet autour de l'argile et du principe de laisser des traces, des empruntes mais aussi de permettre aux enfants et à leurs parents de créer, de ressentir et de partager un moment artistique.

Des ateliers parents professionnels enfants ont été proposés en semaine et le samedi et ont plu aux participants. Les enfants ont adoré et les professionnelles ont découvert une nouvelle façon de travailler l'argile.

● **Le Wigwam**

Nous avons mis en place différents ateliers dans le wigwam dont nous avons disposé à la crèche d'octobre 2021 à octobre 2022 : ateliers lecture, conteuse de la Minoterie pour la valise à histoires, jeux de rôle, espace détente....

Autres sorties et événements

Atelier motricité avec une psychomotricienne : ces ateliers se sont déroulés en semaine et le samedi matin.

Eveil culturel : des sorties au musée des beaux-arts ainsi que dans les lieux d'éveil culturel tels que la Minoterie ont eu lieu dans l'année.

Ludothèque : nous sommes allés à la ludothèque la Récréée.

Aninomade : nous sommes allés à la cabane d'Aninomade avec les futurs écoliers en juin. Au programme, visite des animaux, pique-nique et sieste au Lac Kir.

Fête d'été : la fête a eu lieu dans notre jardin début juillet. La majorité des familles a répondu présente. Yannick Rastamirouf est venu chanter. Des ateliers ont été proposés ainsi qu'un goûter.

Fête du Parc : le 4 juin, 4 professionnelles ont participé à cet événement organisé par la MEP et les associations du quartier. Notre stand avait pour thème la récupération. Des collègues de la crèche des princes de condé ont également participé. Comme toujours, beaucoup de familles ont pris plaisir à participer.

Fête de Noël : nous avons organisé une fête en commun avec la MEP un vendredi après-midi. Un spectacle et un goûter ont été offert aux familles qui ont majoritairement répondues présentes.

Inauguration : en octobre, nous avons organisé une inauguration suite à la rénovation des locaux. Une soixantaine de personnes, familles et anciennes familles, partenaires et collègues ont participé.

➤ Soutien aux parents : le Parcours Parent

Le langage

Deux orthophonistes de l'association des orthophonistes de Côte d'or sont intervenus auprès des parents le 14 mai au matin.

L'alimentation

Une intervention de l'infirmière PMI, d'une auxiliaire de puériculture et de l'ergothérapeute, a intéressée 7 parents.

Soirée parents avec un psychologue

8 parents sont venus échangés sur différents thèmes autour de la parentalité avec la directrice et un psychologue : attachement, sommeil, angoisses ...

Cafés parents

Des cafés parents sont proposés régulièrement en matinée avec plus ou moins de fréquentation selon les dates. La directrice a également animé un café parent à l'école Petit Bernard sur le thème du cadre et des limites conjointement avec une AS de l'ESCO.

● **Renfort de compétences**

Un ergothérapeute et une psychomotricienne interviennent 2h tous les 2 mois en observation sur le terrain dans un souci de prévention de renfort de nos compétences.

Le RSAI intervient au moins une fois / mois.

Les parents peuvent les contacter et les rencontrer.

3. LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE

3.1. MODE DE PILOTAGE DE LA DÉLÉGATION

Le pilotage de la mission doit permettre à la commune de Dijon et à Léo Lagrange Petite Enfance BFC de définir et d'ajuster les objectifs opérationnels. Le comité de pilotage est un espace pour :

- Assurer une meilleure information sur l'évolution de l'action ;
- Ajuster les actions si nécessaires ;
- Évaluer que l'action menée est toujours cohérente avec la politique locale ;
- Examiner les demandes d'amélioration des installations et du fonctionnement.

Plusieurs personnes peuvent participer au comité de pilotage : les élus, les membres représentant le délégataire : le Délégué Territorial à l'Animation, la Directrice de la structure, la PMI, la CAF et partenaires.

Le dernier comité de Pilotage a eu lieu le 8 avril 2022.

3.2. QUALITÉ DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Il est primordial pour nous d'accueillir et d'impliquer les familles au quotidien. Les temps du matin et du soir permettent d'évaluer en continu la satisfaction des usagers et leurs besoins.

Des temps forts et des outils viennent en complément.

La charte Nationale d'accueil du jeune enfant leur est présentée lors de l'inscription et est affichée à l'entrée de la structure.

➤ Réunion de rentrée

Nous organisons une réunion de rentrée tous les ans, courant octobre. En 2022, nous avons testé une nouvelle organisation avec des tables rondes par thèmes. Cette organisation a plu aux parents qui ont pu mieux s'exprimer qu'en « grand » groupe.

Seulement 6 parents ont participé mais ce moment fût très agréable et convivial se clôturant par un buffet dinatoire.

Le directeur de la MEP était présent.

➤ Le conseil de parents :

Nous organisons des repas parents afin de faciliter leur venue (temps de pause pour les actifs et moyen de garde pour tous). Ces moments conviviaux facilitent les échanges et permettent la création de liens entre parents. Sont invités les partenaires, les représentantes de la ville et l'élue petite enfance, les collègues de la MEP et les parents.

➤ Journal de la structure

Tous les vendredis, nous envoyons aux familles un petit journal, avec un résumé de ce que leur(s) enfant(s) a(ont) fait dans la semaine : des recettes, des citations, ainsi que les dates à retenir. Les parents apprécient ce lien entre la structure et la maison.

➤ Kidizz

Depuis septembre 2018, nous proposons aux familles l'outil Kidizz, qui leur permet d'avoir des informations et des photos sur leur portable. Cet outil est apprécié.

3.3. QUALIFICATION DU DÉLÉGATAIRE

La Fédération Léo Lagrange s'inscrit avec force dans l'économie sociale et solidaire. Elle se veut au service de l'Homme et de son Environnement.

Pour Léo Lagrange, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) seront toujours plus qu'une simple offre de services de garde d'enfants.

L'enjeu éducatif est central : le rapport des 1000 premiers jours le démontre, les premières années sont essentielles dans le développement de l'enfant et sa vie future.

Les EAJE constituent des lieux de vie dynamiques essentiels pour la vie sociale et économique des territoires, des parents et des habitants. Les EAJE portent donc un projet social à construire en concertation.

3.4. QUALIFICATION DES PERSONNELS

Tous les ans, dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), des entretiens individuels ont lieu entre chaque salarié et son N+1.

Ces entretiens ont pour objectifs :

- D'évaluer les compétences du salarié ;
- D'évaluer l'atteinte des objectifs et de définir ceux de l'année à venir ;
- De prendre connaissance des souhaits de mobilité des personnes ;
- De récapituler les souhaits de formation.

En fonction de la GPEC, trois plans de formation sont proposés annuellement (en février) à tous les salariés :

- Plan fédéral de formation ;
- Plan régional de formation ;
- Formations par le biais d'Uniformation.

3.5. RENFORT DE COMPÉTENCE POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Afin de renforcer l'intervention des professionnelles et enrichir les compétences individuelles, nous faisons appel à des spécialistes possédant des compétences spécifiques. L'approche pluridisciplinaire permet d'enrichir et d'améliorer les conditions d'accueil proposées au public :

➤ Le Psychologue

Il intervient pour l'analyse des pratiques professionnelles. Il rencontre les professionnelles une fois par mois.

➤ L'ergothérapeute

Elle intervient 1 fois par mois 2h en matinée sur des temps d'observation et sur les temps de repas. Elle a également animé une visioconférence à destination des parents.

Elle a réalisé plusieurs bilans pour des enfants qui connaissaient des troubles moteur ou oraux.

➤ La psychomotricienne

Kamla Djafer est intervenu de façon régulière au multi-accueil pour des ateliers parents enfants.

L'équipe et les parents ont beaucoup apprécié ce travail en partenariat.

➤ Le RSAI : référent santé et accueil inclusif

Vanessa Blanchet, infirmière de puériculture diplômée d'état, est embauchée en tant que référente santé au sein des structures petite enfance Léo Lagrange de côte d'or depuis Juillet 2022 et interviendra pour 30h par an au Tempo selon les missions demandées dans le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021.

3.6. OUTILS DE MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

➤ La fréquentation :

La fréquentation a été relativement bonne en 2022 malgré le contexte sanitaire encore fragile.

Les parents ont apprécié la reprise des ateliers et fêtes ou rassemblements et ont répondu présents !

Nous remarquons des liens plus importants qu'avant entre les parents.

➤ **L'application Kidizz**

35 Familles suivent les actualités Kidizz, soit plus de 50 % des familles.

Les freins identifiés

- Irrégularité des accueils : Les familles en occasionnel qui viennent très rarement ne l'utilisent pas.
- Barrière de la langue Certaines familles du CADA ne lisent pas et ne comprennent pas le français.
- Fracture numérique : certains usagers n'ont pas d'équipement adapté ou ne savent pas l'utiliser pour cette application.
- Autres : quelques rares familles ne souhaitent pas y avoir accès.

➤ **Autres critères d'évaluation de la qualité du service**

- Les demandes d'accueil occasionnel sont toujours importantes car il s'agit d'un réel besoin sur le quartier, mais aussi un indicateur de la réputation de la structure et du travail en partenariat qui existe.
- Les parents s'impliquent toujours de façon importante : participation aux sorties, ateliers, relation de confiance avec l'équipe...
- 2 parents ont participé à la fête du Parc en animant un atelier jeu pour les ados et adultes.
- Un groupe de parents s'est formé et a donné lieu à un groupe WhatsApp. Ce groupe de parents se voit en dehors et est moteur notamment lors des fêtes, conseils de parents...
- La qualité du lien parents/professionnels dans les relations pluriquotidiennes avec les familles, notamment au moment des transmissions à l'arrivée et au départ de l'enfant.
- Le nombre et l'implication des partenaires : PMI, écoles, MEP...

4. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

Les comptes sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

4.1. MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un service public délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize délégations régionales gérées et administrées par cinq établissements régionaux et cinq SAS.

Ces établissements régionaux et SAS sont des structures juridiques autonomes qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est donc la SAS Léo Lagrange Petite Enfance AURA Sud qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions aux niveaux les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional.

L'organisation du système d'information comptable correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée ou relevant des charges incombant à l'établissement régional.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de Délégation de Service Public, établi sous la responsabilité de la structure délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

4.2. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

➔ Produits

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services ;
- La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- La Prestation de Service Unique versée par la CAF ou la MSA.

➔ Charges

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- **Les charges directes** qui sont exclusivement imputables au contrat ;
- **Les charges calculées** affectées au contrat ;
- **Les charges réparties** : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes

◆ Les charges directes

Elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services ;
- Les services externes ;
- Les charges de personnels et taxes, etc...

◆ Les charges calculées

Il s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements).

◆ Les charges réparties

Ces charges réparties sont comptabilisées au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté.

Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitement administratif et comptable, de gestion sociale des personnels et de contrôle de gestion.

5. DOCUMENTS ANNEXES

5.1. COMPTE DE RÉSULTAT AVANT RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Cf. ci-après

COMPTE DE RÉSULTAT - AVANT REPARTITION DES EXCEDENTS

	01/01/2022-31/12/2022		01/01/2021-31/12/2021	
	Total		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Participation des usagers		33 982		28 065
Participation de la collectivité		139 938		170 127
Prestations de services		197 005		167 066
- dont Aide Exceptionnelle CAF		3 672		6 035
Autres prestations		-		825
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		370 925		366 083
Production stockée		-		-
Production immobilisée		-		-
Subventions d'exploitation		10 088		10 336
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		4 790		3 695
- dont Allocations de Chômage Partiel		53		2 320
Collectes		-		-
Cotisations		-		-
Autres produits		4 682		15
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	(I)	390 485		380 130
CHARGES D'EXPLOITATION				
Alimentation		15 324		13 830
Depenses activités		7 091		8 791
Produits d'entretien - Hygiène		4 017		2 753
Redevance locaux		31 653		30 632
Entretien et maintenance		4 840		2 413
Rémunération du délégataire		18 021		17 193
Autres achats et charges externes		25 703		26 767
Impôts, taxes et versements assimilés		27 500		26 080
Salaires et traitements		190 388		169 838
Charges sociales		44 229		41 187
Autres charges de personnel		-		-
Dotations aux amortissements sur immobilisations		8 070		2 844
Dotations aux provisions sur immobilisations		-		-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-		-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-		-
Autres charges		1 003		33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	377 839		342 362
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	12 646		37 768
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	-		-
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	-		-
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (4)		-		-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		-		-
Autres intérêts et produits assimilés (4)		-		-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-		-
Différences positives de change		-		-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-		-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	-		-
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions		-		-
Intérêts et charges assimilées (5)		-		-
Différences négatives de change		-		-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-		-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(VI)	-		-
2 - RÉSULTAT FINANCIER	(V-VI)	-		-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(I-II+III-IV+V-VI)	12 646		37 768

COMPTE DE RÉSULTAT - AVANT REPARTITION DES EXCEDENTS

		01/01/2022-31/12/2022	01/01/2021-31/12/2021
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	390 485	380 130
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	377 839	342 362
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE		12 646	37 768
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		12 646	37 768
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

5.2. COMPTE DE RÉSULTAT APRÈS RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Cf. ci-après

DIJON LE TEMPO

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

	01/01/2022-31/12/2022		01/01/2021-31/12/2021	
	Total		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Participation des usagers		33 982		28 065
Participation de la collectivité		139 938		166 213
Prestations de services		197 005		167 066
- dont Aide Exceptionnelle CAF		3 672		6 035
Autres prestations		-		825
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		370 925		362 170
Production stockée		-		-
Production immobilisée		-		-
Subventions d'exploitation		10 088		10 336
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		4 790		3 695
- dont Allocations de Chômage Partiel		53		2 320
Cotisations		-		-
Autres produits		4 682		15
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	(I)	390 485		376 216
CHARGES D'EXPLOITATION				
Alimentation		15 324		13 830
Depenses activités		7 091		8 791
Produits d'entretien - Hygiène		4 017		2 753
Redevance locaux		41 769		57 716
Entretien et maintenance		4 840		2 413
Rémunération du délégué		18 021		17 193
Autres achats et charges externes		25 703		26 767
Impôts, taxes et versements assimilés		27 500		26 080
Salaires et traitements		190 388		169 838
Charges sociales		44 229		41 187
Autres charges de personnel		-		-
Dotations aux amortissements sur immobilisations		8 070		2 844
Dotations aux provisions sur immobilisations		-		-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-		-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-		-
Autres charges		1 003		33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	387 956		369 445
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	2 529		6 771
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	-		-
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	-		-
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (4)		-		-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		-		-
Autres intérêts et produits assimilés (4)		-		-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-		-
Différences positives de change		-		-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-		-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	-		-
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions		-		-
Intérêts et charges assimilées (5)		-		-
Différences négatives de change		-		-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-		-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(VI)	-		-
2 - RÉSULTAT FINANCIER	(V-VI)	-		-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(I-II+III-IV+V-VI)	2 529		6 771

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

		01/01/2022-31/12/2022	01/01/2021-31/12/2021
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	390 485	376 216
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	387 956	369 445
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE		2 529	6 771
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		2 529	6 771
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMPLÉMENTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'application de la clause de retour à meilleure fortune conduit à un ajustement de 10 116 € (80% x 12 645 €) en faveur de la collectivité correspondant à la part variable de la redevance d'occupation domaniale (article 32.2 du contrat d'affermage).

5.3. COMPTE DE RÉSULTAT – PRÉSENTATION CERFA

Cf. ci-après

Désignation de l'entreprise :		DIJON - EAJE LE TEMPO					
		Exercice N, clos le :		31/12/2022	31/12/2021		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	370 925	362 170	
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	FK	FL	370 925	362 170	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subvention d'exploitation			FO	10 087	10 336	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	4 790	3 695	
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 682	15	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	390 484	376 216
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	116 766	129 462	
	Impôts, taxes, versements assimilés*			FX	27 500	26 080	
	Salaires et traitements*			FY	190 388	169 838	
	Charges sociales (10)			FZ	44 229	41 187	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations : { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions *			GA	8 070	2 844
		- sur actif circulant : dotations aux provisions			GB		
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC		
	Autres charges (12)			GD			
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE	1 003	33
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GF	387 955	369 445	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GG	2 529	6 771	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK			
	Reprises sur provisions et transfert de charges			GL			
	Différences positives de change			GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN			
	Total des produits financiers (V)			GO	0	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GP			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ			
	Différence négative de change			GR			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			GS			
	Total des charges financières (VI)			GT	0	0	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GU	0	0	
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)			GV	0	0	
				GW	2 529	6 771	

Désignation de l'entreprise :		DIJON - EAJE LE TEMPO	
(Ne pas reporter le montant des centimes)		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0 0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0 0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	0 0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	390 484 376 216
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	387 955 369 445
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 529 6 771
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	
	(2) produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) - crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

5.4. COMPARATIF PRÉVISIONNEL – COMPTE DE RÉSULTAT

Cf. ci-après

DIJON LE TEMPO

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

	CR 2022		BP 2022	
	Total		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Participation des usagers	33 982		29 951	
Participation de la collectivité	139 938		173 398	
Prestations de services	197 005		160 437	
- dont Aide Exceptionnelle CAF	3 672		-	
Autres prestations	-		-	
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	370 925		363 785	
Production stockée	-		-	
Production immobilisée	-		-	
Subventions d'exploitation	10 088		20 567	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 790		16 118	
- dont Allocations de Chômage Partiel	53		-	
Cotisations	-		-	
Autres produits	4 682		-	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	390 485	(I)	400 470	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Alimentation	15 324		19 890	
Depenses activités	7 091		22 125	
Produits d'entretien - Hygiène	4 017		3 579	
Redevance locaux	41 769		38 923	
Entretien et maintenance	4 840		4 554	
Rémunération du délégué	18 021		18 021	
Autres achats et charges externes	25 703		19 180	
Impôts, taxes et versements assimilés	27 500		26 044	
Salaires et traitements	190 388		191 313	
Charges sociales	44 229		51 931	
Autres charges de personnel	-		-	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 070		3 053	
Dotations aux provisions sur immobilisations	-		-	
Dotations aux provisions sur actif circulant	-		-	
Dotations aux provisions pour risques et charges	-		-	
Autres charges	1 003		-	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	387 956	(II)	398 614	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 529	(I-II)	1 856	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Excédent attribué ou déficit transféré	-	(III)	-	
Déficit supporté ou excédent transféré	-	(IV)	-	
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (4)	-		-	
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	-		-	
Autres intérêts et produits assimilés (4)	-		-	
Reprises sur provisions et transferts de charges	-		-	
Différences positives de change	-		-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-		-	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	-	(V)	-	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions	-		-	
Intérêts et charges assimilées (5)	-		-	
Différences négatives de change	-		-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-		-	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	-	(VI)	-	
2 - RÉSULTAT FINANCIER	-	(V-VI)	-	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 529	(I-II+III-IV+V-VI)	1 856	

COMPTE DE RÉSULTAT

		CR 2022	BP 2022
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	390 485	400 470
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	387 956	398 614
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE		2 529	1 856
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		2 529	1 856
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

5.5. BIENS IMMOBILISÉS ACQUIS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Cf. ci-après

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte	Désignation	Valeur achat	Mode	Durée	Date achat	Site	Dotation exercice	Cumul amort 31/12/21	Valeur nette 31/12/2022
205000	LOG NOE	1,00	LP	1,000	01/09/2019	210TP		1,00	
215400	SBF LAVE L ASKO 8KG CLINIQUE E	1 350,00	LP	3,000	18/03/2022	210TP	356,27		993,73
215400	SBF SECHE L ASKO 8KG CLINIQUE	1 455,60	LP	3,000	18/03/2022	210TP	384,13		1 071,47
215400	LITS COUCHETTES	155,15	LP	5,000	31/08/2019	210TP	31,03	72,52	51,60
215400	TABOURETS	266,20	LP	5,000	01/09/2019	210TP	53,24	124,28	88,68
215400	TABLE ATLANTIS	201,32	LP	4,000	01/09/2019	210TP	50,33	117,48	33,51
215400	TABLE ATLANTIS	184,91	LP	5,000	01/09/2019	210TP	36,98	86,32	61,61
215400	POUSSETTE LIDOOK	1 129,84	LP	5,000	01/09/2019	210TP	225,97	527,47	376,40
215400	LIT TROLL	276,72	LP	5,000	01/09/2019	210TP	55,34	129,18	92,20
215400	MAT ZNOZELEN	280,95	LP	3,000	01/09/2019	210TP	62,36	218,59	
215400	ENS MOTRICITE	257,55	LP	3,000	01/09/2019	210TP	57,16	200,39	
215400	FAUTEUILS	160,44	LP	3,000	01/09/2019	210TP	35,61	124,83	
215400	SBF WESCO 09/22	1 048,80	LP	3,000	12/09/2022	210TP	106,31		942,49
218100	AF SERV-SOLS-SUBV FME	8 195,00	LP	3,000	08/06/2022	210TP	1 549,04		6 645,96
218100	TRAVAUX	1 220,76	LP	3,000	01/09/2019	210TP	270,95	949,81	
218100	STRUCTURE ANGLE	816,77	LP	2,000	01/09/2019	210TP		816,77	
218100	GRILLAGE	308,75	LP	3,000	01/09/2019	210TP	68,52	240,23	
218100	ETAGERE	948,15	LP	4,000	01/09/2019	210TP	237,04	553,31	157,80
218100	GAGNIARRE PEINTURES SUBV FME	6 996,00	LP	3,000	05/09/2022	210TP	753,83		6 242,17
218100	F. GAGNIARRE AMENAGT BUREAU	1 056,00	LP	4,000	23/12/2020	210TP	264,00	270,49	521,51
218100	SBF LA FERMETURE	25 478,31	LP	3,000	15/12/2021	210TP	2 861,66		22 616,65
218100	La Feermeture Fenetre Bureau	1 080,68	LP	3,000	16/12/2022	210TP	15,79		1 064,89
218100	SBF BOCH ELECTRICITE-VIDEO POR	1 663,20	LP	3,000	30/12/2022	210TP	3,04		1 660,16
218350	PC PORTA INSPIRON	573,25	LP	1,000	01/09/2019	210TP		573,25	
218350	IMPRIMANTE HP LASER	123,92	LP	5,000	01/09/2019	210TP	24,78	57,84	41,30
218350	PC OPTIPLEX	1,00	LP	1,000	01/09/2019	210TP		1,00	
218400	FAUTEUILS	265,43	LP	1,000	01/09/2019	210TP		265,43	
218400	TABLES RECTANGLE	188,22	LP	1,000	01/09/2019	210TP		188,22	
218400	MEUBLE	2 552,60	LP	3,000	01/09/2019	210TP	566,55	1 986,05	
	TOTAUX	58 236,52					8 069,93	7 504,46	42 662,13

5.6. INVENTAIRE DES BIENS ACQUIS PAR LE DÉLÉGATAIRE

- Des jouets et du matériel éducatif ;
- Du linge : des serviettes, des gants, des draps, des bavoirs, etc... ;
- De la décoration ;
- Des livres ;
- Un fauteuil pour donner les biberons, pour les professionnels

5.7. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Cf. ci-après

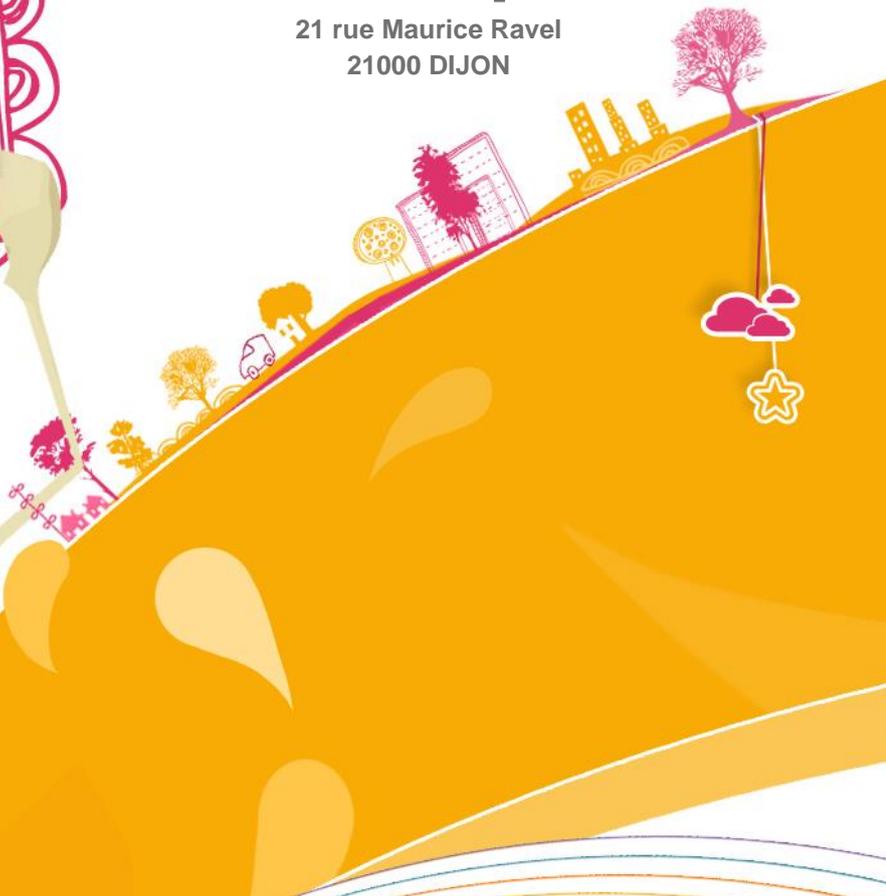
Projet

d'établissement

Multi-accueil

« Le Tempo »

21 rue Maurice Ravel
21000 DIJON





Sommaire

PRESENTATION.....	3
I. PROJET SOCIAL.....	4
A. Situer l'établissement dans son environnement.....	4
B. Les modalités d'accès aux enfants des familles connaissant des difficultés particulières	6
C. ACCUEIL D'ENFANTS présentant un HANDICAP OU UNE MALADIE CHRONIQUE	7
D. Les prestations d'accueil proposées.....	7
E. ROLE DU PERSONNEL ET COMPETENCES du Multi accueil.....	8
LA DIRECTRICE	8
L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE.....	9
L'ANIMATRICE PETITE ENFANCE.....	9
L'AGENT DE SERVICE ET DE RESTAURATION.....	9
LE PSYCHOLOGUE.....	10
LE ROLE DU MEDECIN	10
RECAPITULATIF PERSONNEL DU MULTI-ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL « LE TEMPO »	10
F. Modalités de relation avec les organismes extérieurs	10
LES MODALITES DE RELATION AVEC LA VILLE DE DIJON.....	12
II. LE PROJET EDUCATIF DU MULTI-ACCUEIL.....	12
A. Les valeurs de Léo lagrange.....	12
B. le travail en partenariat avec le centre socio culturel.....	13
III. LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	15
A. Garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant.....	15
1. L'espace	15
2. Accompagner la séparation :	16
3. L'instauration d'un cadre.....	18
B. Un lieu de découverte et d'éveil.....	22
1. Le rôle du jeu dans le développement de l'enfant :	22
2. Les différents types d'activités	23
3. Les sorties :.....	26
4. L'estime de soi :.....	27
C. LA PLACE DES FAMILLES.....	28
1. Un lieu de rencontres	28
2. Temps festifs	29
3. Etre à l'écoute des propositions et des demandes	30



Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant au sein de notre établissement. Nous veillerons au quotidien à sa sécurité et son épanouissement. L'ensemble de l'équipe éducative et la directrice restent toujours à votre disposition. **N'hésitez pas à les solliciter.**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la ville de Dijon, a délégué la gestion du multi-accueil du centre social « Le Tempo » dédiés aux jeunes Dijonnais. Cet espace permet de développer et de diversifier l'offre de garde sur le territoire. Celui-ci doit s'inscrire en complémentarité et développer des collaborations avec les autres services intervenant sur le champ de la petite enfance.

Aussi, le multi-accueil du Centre Social « Le Tempo » s'inscrit dans la politique petite enfance de la ville de Dijon.

Ce Multi-Accueil **concrétise la volonté** de la collectivité de **développer son offre en direction de la Petite Enfance** pour offrir un service d'accueil de qualité aux jeunes enfants, soutenir les professionnels dans leurs fonctions, associer les parents dans une dynamique de coéducation et faciliter les conditions de travail de ceux qui habitent sur Dijon.

Par délibération du conseil municipal, il a été décidé de confier l'animation et la gestion du Multi-accueil du Centre Social « Le Tempo » à Léo Lagrange Bourgogne Franche-Comté.

STRUCTURE	MULTI-ACCUEIL LE TEMPO 21 rue Maurice Ravel 21000 DIJON Tél : 03.80.10.48.52
COLLECTIVITE DELEGANTE	MAIRIE DE DIJON Place de la Libération 21 000 DIJON Tél. : 03 80 74 51 51
DELEGATAIRE	LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BFC 2 rue Maurice Moissonnier 69120 Vaulx en Velin

Cet établissement fonctionne conformément :

Aux dispositions du décret n°2000-762 du 1^{er} Août 2000 modifié par le décret n° 2007-230 du 20 Février 2007

Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales

Aux dispositions du Projet d'établissement et du règlement de Fonctionnement.

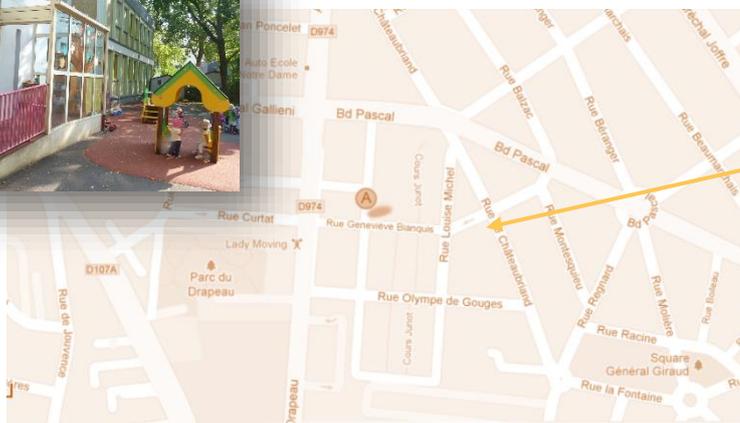
I. PROJET SOCIAL

A. SITUER L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

Zoom sur le territoire

Le projet de chaque Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants doit saisir et comprendre son territoire d'intervention afin de développer et d'ajuster sa mission auprès des familles et de s'inscrire dans une démarche d'animation locale. Aussi, nous vous présentons ci-après une première analyse fondée sur les données établies par l'INSEE et nos différentes recherches. Nous nous sommes aussi appuyés sur le partenaire des accueils jeunes : Le centre social le Tempo. En effet, celui-ci a mené un diagnostic partagé dans le cadre de son renouvellement de projet auprès de la CAF. L'analyse du territoire se veut exhaustive et devra être complétée, enrichie et affinée par la directrice de l'établissement, en partenariat avec le service de la direction de la Petite Enfance, les services de la Protection Maternelle Infantile et la Caisse d'Allocation Familiale. En effet, les données de l'INSEE permettent de brosser un portrait généraliste et de dégager certaines tendances, mais ne nous permettent pas d'obtenir une analyse fine du territoire d'implantation du multi-accueil du Centre Social « Le Tempo ».

D'autre part, cette analyse doit faire partie intégrante du projet d'établissement dans le cadre du chapitre consacré au projet social.



DIJON

Nombre d'habitants : 1 521 010

+0,5 % Variation annuelle due au solde naturel

4 557 ont moins de 3 ans en 2009

15,7 % de mineurs, soit 293 905 habitants

29.9 % Familles monoparentales, parmi les familles avec enfants

1 815 Naissances en 2010

12,3%, Taux de natalité sur la ville de Dijon

**Multi-accueil
du Centre Social
« Le Tempo »
de 20 berceaux
situé au :
21 rue du Maurice Ravel
à Dijon**

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »

Quelques chiffres clefs

Le centre social Le Tempo se situe au Sud-ouest de Dijon, dans le quartier Chevreuil-Parc qui s'étend :

- du Nord au Sud : de la place Wilson au Parc de la Colombière
- et de l'Est à l'Ouest : de la voie ferrée qui borde le Canal de Bourgogne à la rue d'Auxonne.

Le quartier Chevreuil-Parc fait partie **des 9 grands quartiers dijonnais**. Il regroupe 9 IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) : Docteur Lavalley (403), Lentillères (701), Petites Roches (702), Mansart (703), Abattoirs (704), Castel (801), Stéarinerie (802), Carrousel (803), Greuze (804).

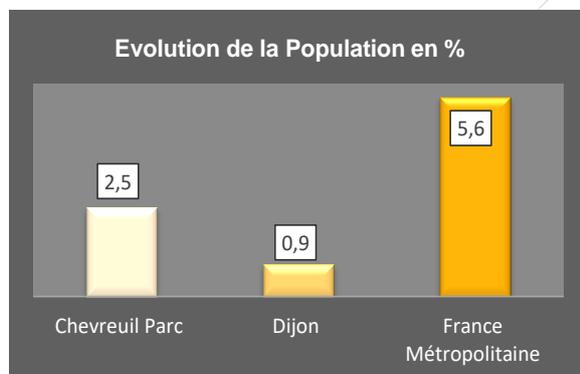
D'un point de vue démographique, le quartier accueille **21 872 habitants** (recensement 2008), soit **4% de la population dijonnaise** qui en compte 151 576. Environ 5 800 personnes se sont installées sur le quartier entre 2003 et 2008, soit plus d'un quart de la population.

Les ménages y vivant sont en moyenne de petite taille, avec peu d'enfants et peu de naissances (230 par an). On note une progression récente du nombre de personnes seules sans enfant entre 30 et 59 ans (**1 650 ménages principalement sur Mansart, Stearinerie et Docteur Lavalley**). Le quartier comporte également près de **500 familles monoparentales** (1 famille sur 3 avec enfants).

Le quartier présente un niveau de vie globalement supérieur à la moyenne dijonnaise et concentre, parmi sa population active, une proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieure à la moyenne dijonnaise.

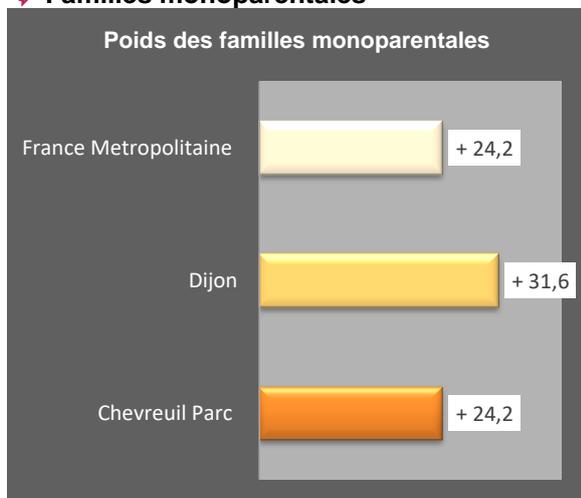
Toutefois, il existe des disparités marquées entre les IRIS du quartier, certains secteurs se caractérisant par un niveau de vie faible (**Mansart, Greuze et Stéarinerie**) et regroupant de nombreux allocataires CAF en situation financière précaire.

↪ Une évolution démographique constante, depuis 1990



On constate une évolution démographique largement supérieure à la ville de Dijon qui renforce les besoins de services à la population.

Familles monoparentales



Même si le pourcentage reste inférieur à Dijon, celui-ci a connu une forte progression : pratiquement 5 points en 10 ans.

Le personnel éducatif du multi-accueil devra prendre en compte les familles monoparentales dans ses pratiques professionnelles afin d'accompagner cette population particulièrement fragilisée.

D'autre part, il nous paraît pertinent de prendre en compte **cette évolution sociétale et d'être force de proposition en développant des actions de soutien à la parentalité pour accompagner ce public.**

B. LES MODALITES D'ACCES AUX ENFANTS DES FAMILLES CONNAISSANT DES DIFFICULTES PARTICULIERES

De la halte-garderie aux accueils de loisirs associés ou non à l'école, de la Maison de Quartier ou du Centre social au Contrat Educatif Local, nous contribuons au développement de chaque enfant et à l'accès de tous à des loisirs éducatifs de qualité. Aussi, nous sommes particulièrement attentifs aux populations dites fragiles.

PLACES D'URGENCE

Dans le cadre de l'article L.214-7 du Code de l'action sociale et des familles, le multi-accueil du Centre Social « Le Tempo » accueille les enfants des parents bénéficiaires du RMI, de l'allocation parent isolé, de l'allocation de solidarité spécifique ou de primes forfaitaires ou suivent une formation rémunérée. Cinq places seront réservées à l'accueil en urgence.

ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants participent de fait, au travers des objectifs qu'ils **poursuivent à soutenir les parents** : Ecoute, accompagnement, soutien, diffusion de l'information, accompagnement, soirée débats et contribuent à aider les parents dans leurs fonctions. Nous avons fait le choix **de consolider cet objectif** en l'inscrivant comme une mission spécifique du multi-accueil. Au travers de cette volonté de renforcer nos actions de soutien à la parentalité, nous reconnaissons la place des parents **en tant que premiers éducateurs de leurs enfants**. Nous veillerons à **lutter contre l'isolement** de certains adultes dans leur fonction parentale, à offrir des

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »



espaces de construction et de cohérence entre tous les adultes exerçant cette parentalité, mais aussi un terrain d'échange de compétences entre parents. Ces animations offriront tout simplement aux familles l'occasion **d'un dialogue parents/enfants différent**, hors du cadre familial habituel, en vue de découvrir des aspects de l'autre qu'il ne connaît généralement pas, pour finalement mieux le connaître et le comprendre dans sa complexité.

C. ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE MALADIE CHRONIQUE

L'accueil d'un enfant présentant de handicap fait partie des missions de toute structure petite enfance ; chaque enfant a besoin d'intégration sociale, de temps collectif, d'espace de découverte. L'accueil d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap au sein des structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances, existe mais concerne, en général, un petit nombre d'enfants.

La loi du 11 février 2005 a instauré le principe de « **l'accès à tout pour tous** », pour l'égalité des droits et des chances, et a affirmé le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination d'aucune sorte, quelle que soit la nature du handicap.

Cette loi se traduit par un droit fondamental et une obligation nationale.

Pour les équipes éducatives, **c'est chaque fois l'occasion de repenser l'intégration de chacun avec tous dans le cadre des recommandations du BO 2003, encart n°34 du 18 septembre.**

L'intégration d'enfants porteurs de handicap nécessite de passer par **un protocole d'accueil**, permettant de garantir dans de bonnes conditions cet accueil, en vérifiant les besoins spécifiques de l'enfant, en assurant une relation étroite avec la famille, en se rapprochant de personnes compétentes, en vérifiant l'accessibilité des lieux, **en informant et en formant les équipes**. Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe d'encadrement seront identifiés pour permettre un accueil harmonisé. La structure devra prendre en compte cette spécificité et aménager son mode de fonctionnement à ce type d'accueil. **Cet aménagement peut se comprendre à plusieurs niveaux** : adaptation fonctionnelle du lieu d'accueil, spécialisation et qualification des équipes, choix de projets d'animation adéquats, engagement de relations avec les parents, les autres enfants et d'éventuelles équipes médicales...

Aussi, c'est en concertation **avec le médecin attaché** à la structure, **les animateurs, les professionnels en charge de son suivi médical** ou autre et **sa famille** que l'équipe de la structure Accueillera un enfant porteur de handicap. Cela ne doit en aucun cas entraver la qualité d'accueil des autres enfants.

Un protocole d'accueil individualisé sera rédigé pour définir : Le temps d'accueil, Les aménagements à prévoir et les intervenants extérieurs, la personne référente, les consignes de soins à donner.

D. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES.

Cet établissement fonctionne :

Dans le cadre des prescriptions des articles R2324-16 et R2324-47, des décrets N° 2000-762 et 2007-230 du code de la santé publique et de ses éventuelles modification. L'établissement est contrôlé par la Protection Maternelle et Infantile.

Le Multi Accueil est une structure petite enfance. Cet équipement possède une capacité d'accueil de 20 places.

□ L'offre de la structure multi-accueil s'articule autour de 3 types d'accueil.

- **Accueils polyvalents** (*accueil régulier et occasionnel*)
- **Accueil d'enfants atteints d'un handicap**
- **Accueil d'urgence**
-

L'Etablissement accueille des enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans.

Les âges sont mélangés la majorité de la journée.

Les enfants sont répartis dans 2 salles de vie.

LES MODALITES D'OUVERTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Les périodes de fermeture.

La structure sera fermée :

- ▣ 5 semaines par an (4 semaines en été et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.),
- ▣ Les jours fériés.

Les dates seront communiquées aux parents lors de l'inscription.

E. ROLE DU PERSONNEL ET COMPETENCES DU MULTI ACCUEIL

LA DIRECTRICE

La directrice travaille en étroite collaboration :

Des parents	De Léo Lagrange Centre Est
Des différents partenaires	Des élus de la ville de Dijon

La directrice dirige la structure :

- Elle assure la bonne tenue de la structure, elle s'occupe de la gestion administrative (inscription, tenue des registres, suivi des listes d'attente) de la gestion financière (budgets, bons de commandes, facturation).
- Elle entretient des relations avec les fournisseurs.
- Elle établit les rapports d'incidents. Elle est responsable de la sécurité.

Au service des enfants qui lui sont confiés :

- Elle veille au confort, à l'épanouissement et au bon développement psychomoteur des enfants. Elle veille à l'hygiène de la crèche.
- Elle effectue le suivi médical des enfants, les soins, elle est en relation avec le médecin.
- Elle élabore les menus avec le personnel de cuisine et contrôle la diététique.
- Elle est garant du secret professionnel.

En s'appuyant sur les compétences du personnel :

- Elle assure une mission de management de son équipe,
- Elle encadre le personnel et gère les congés,
- Elle délègue les soins de nursing, encadre les soins de puériculture et veille aux protocoles,
- Elle encadre les stagiaires et fixe les relations avec les différentes écoles,
- Elle informe et forme son personnel, elle facilite le partage d'expériences et la réflexion d'équipe,
- Elle règle les conflits par des entretiens individuels ou réunions. Elle joue un rôle de médiateur entre le personnel et les parents,
- Elle est chargé(e) de la surveillance sanitaire du personnel,
- Elle anime les réunions d'équipe.

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »



Relation avec les parents :

- Elle accueille et informe les parents (inscription),
- Elle est à leur écoute,
- Elle reçoit les paiements,
- Elle remplit les dossiers administratifs et médicaux,
- Elle conseille les parents,
- Elle organise des réunions parents – crèche.

Avec les partenaires extérieurs :

Elle est en relation avec :

- Les élus de votre collectivité,
- Léo Lagrange Centre Est,
- Les assistantes maternelles,
- Les partenaires sociaux,
- Les services spécialisés,
- Les institutions de formation.

Elle est responsable des relations avec les intervenants extérieurs.

Ses connaissances :

- Développement global de l'enfant de 0 à 4 ans,
- Diététique et préparation des repas,
- Techniques éducatives et pédagogiques,
- Bases de soins médicaux,
- Connaissances des consignes de sécurité,
- Maîtrise des logiciels de gestion.

L'EDUCATRICE DE JEUNE ENFANT

Il ou elle assure la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice.

Il ou elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Il ou elle mène des actions d'accompagnement à la parentalité.

Il ou elle participe au travail près des enfants.

Il ou elle manage l'équipe pédagogique.

L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Il ou elle participe à l'élaboration et au suivi du projet de la vie de la crèche. Il ou elle prend en charge l'enfant individuellement ou en groupe. Il collabore aux soins quotidiens et mène les activités d'éveil qui contribuent au bon développement de l'enfant. Il ou elle assure tous les soins nécessaires au bien-être et au développement psychomoteur et affectif de l'enfant en lien avec le projet pédagogique (accueil, repas, hygiène, sécurité, sommeil, jeux de l'enfant, activités, ateliers...). Il ou elle participe à l'accueil de l'enfant et de sa famille.

L'ANIMATRICE PETITE ENFANCE

Elle complète l'équipe d'animation et travaille à l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'animation susceptibles d'accroître la communication et de favoriser l'adaptation au changement social. Elle participe activement à l'animation, à l'accueil des enfants, aux repas, changes et siestes. L'animatrice veille à l'application des règles d'hygiène et est responsable de la propreté du matériel pédagogique. Elle a la même fiche de poste que l'auxiliaire mais lors de l'encadrement des enfants, elle sera toujours accompagnée d'une auxiliaire.

Elle ne peut pas donner de médicaments mais elle peut surveiller la sieste.

L'AGENT DE SERVICE ET DE RESTAURATION.***Le linge :***

Il entretient le linge de façon à le garder en bon état le plus longtemps possible et exécute les petits travaux de couture nécessaires.

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »



Le ménage :

Pour la bonne hygiène de la crèche, certaines règles et techniques sont à respecter. **Un protocole de nettoyage** est mis en place (dans les sections, les communs et la cuisine).

Elle assure la montée en température des plats, prépare l'assiette et sert les repas. Elle doit aussi : effectuer la vaisselle, respecter la méthode HACCP (prélèvement d'échantillon), vérifier la liste des enfants présents aux repas, entretenir le matériel et le local cuisine, préparer le goûter. Elle peut aider ses collègues auprès des enfants et animer des ateliers cuisine.

LE PSYCHOLOGUE

A la demande des équipes lors de situations difficiles ou à raison d'une fois par semestre, un psychologue intervient auprès des salariés pour des séances d'analyse de la pratique.

LE ROLE DU MEDECIN

Conformément au décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 et de l'article R 23 24- 39 du décret n°2007-230 de février 2007, un médecin collabore avec la structure et intervient régulièrement.

Il garantit le suivi sanitaire et psycho-éducatif de l'enfant en coopération avec les professionnels, les parents et le médecin traitant de l'enfant. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Il veille à l'application des règles préventives et d'hygiène ainsi que des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence, établit des protocoles. Il est le conseiller de l'équipe pour l'accueil des enfants, notamment ceux porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, présentant des difficultés ou des retards de développement psychomoteur.

Visite médicale

Tout enfant de moins de 1 an accueilli régulièrement passera **une visite médicale avant son admission définitive**.

Le suivi médical de l'enfant relève des parents et est assuré par le médecin traitant.

RECAPITULATIF PERSONNEL DU MULTI-ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL « LE TEMPO »

- 1 Directrice,
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants,
- 2 Auxiliaires de Puériculture,
- 2 Aides Auxiliaires de Puériculture,
- 1 Agent de Service et de restauration,
- 1 Médecin
- 1 psychologue

F. MODALITES DE RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Multi-accueil s'inscrit **dans l'environnement social et culturel** de sa zone d'influence et s'appuie sur :

- Un partenariat institutionnel,
- Un partenariat associatif,
- Un partenariat de projet.

Nous sommes convaincus que la **coopération des différents acteurs** (institutions, Associations) permet de **mutualiser les compétences** de chacun, en favorisant une cohérence territoriale d'intervention éducative auprès des enfants

UN PARTENARIAT FORT EN DIRECTION DES EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE

Nous vous proposons de développer un partenariat spécifique avec les institutions intervenant sur **le champ de la petite enfance**.

➔ Avec l'école maternelle

Pour exemple, nous proposons en juin, une **½ journée de découverte de l'école maternelle** pour les enfants du multi accueil qui devront intégrer celle-ci en septembre, ou **tout autre moyen favorisant l'adaptation** des enfants.

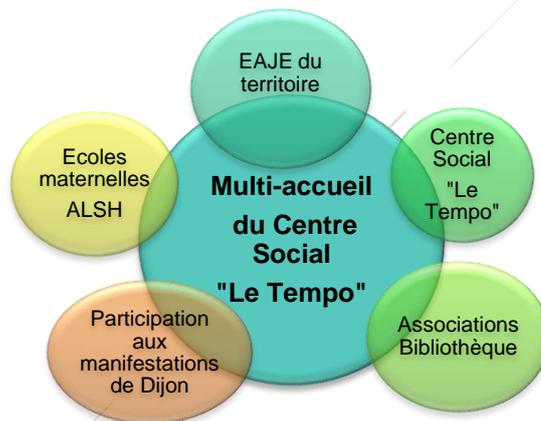
➔ Avec les Associations

Différentes associations animent le territoire, véritable ressource pour notre espace d'accueil de jeunes enfants. Nous les solliciterons afin de développer des partenariats de qualité et développer des projets.

➔ Un partenariat fédéral

La fédération Léo Lagrange gère de nombreuses structures petite enfance, aussi celle-ci s'est dotée d'une délégation nationale à la petite enfance. Le Multi-accueil bénéficiera donc des projets développés au niveau national. (Comme par exemple : l'artothèque, les outils pédagogiques...)

Il ne s'agit pas de juxtaposer des actions, mais de créer une **vraie synergie de compétences**.



Le Multi-accueil s'inscrit bien dans une dynamique à l'échelle de votre territoire. Aussi nous serons **vigilants à toutes opportunités de partenariat et de collaboration**. Notre équipe devra être réactive et force de propositions aux projets mis en place par votre collectivité.

PARTENARIAT

- Les services de la commune
- Le Centre Socio culturel Le Tempo
- Les autres EAJE du Secteur
- Les services de la PMI du Conseil Général,
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Associations, et institution de Dijon
- RAM
- Participation aux événements de la ville

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »

LES MODALITES DE RELATION AVEC LA VILLE DE DIJON

Léo Lagrange veille, en cohérence avec son projet éducatif, à la mise en œuvre de la politique sociale petite enfance de la collectivité territoriale délégante

Afin d'assurer une collaboration efficace et une bonne communication entre la commune de Dijon et Léo Lagrange Centre Est ainsi que les partenaires concernés par l'activité petite enfance, nous participons activement au comité de pilotage du Multi-accueil. Celui-ci se réunira environ deux fois par an.

COMITE DE PILOTAGE

- Monsieur le Maire de la ville de Dijon, ou son représentant
- Elu(e)s de la commune
- Délégué Territorial Léo Lagrange
- Représentant du service petite enfance de la ville de Dijon
- Directrice du Multi accueil

II. LE PROJET EDUCATIF DU MULTI-ACCUEIL

A. LES VALEURS DE LEO LAGRANGE.

Objectifs des Actions

- Consolider les liens familiaux
- Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative
- Aménager des temps d'animation et proposer des espaces de paroles où les familles pourront s'exprimer et échanger sur leurs expériences parentales.
- Aider les parents à s'inscrire dans les réseaux d'écoute afin de consolider les liens parents-enfants,
- Informer et orienter les parents

Cadre éthique

- La reconnaissance de l'enfant en tant que personne,
- La reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leur enfant,
- L'importance de la cohérence éducative autour de l'enfant,
- Le respect de la différence, l'ouverture à tous.

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »



Choisir un établissement d'accueil de jeunes enfants Léo Lagrange ,c'est avant tout partager des valeurs communes.

L'équipe s'appuie pour cela sur les valeurs fondatrices de la Fédération :

L'accueil de tous , la justice sociale , la mixité et la démocratie.

A l'image des enfants que nous accueillons , notre projet éducatif est unique et s'appuie sur le territoire.

Nous ne concevons notre démarche éducative qu'en étroite relation avec la famille , les structures avoisinantes (écoles...) et l'ensemble des partenaires.

L'enfant est au cœur de notre projet éducatif, notre souci premier est de rassembler dans notre offre d'accueil l'ensemble des facteurs indispensables à son bien-être et à son développement.

En étroite collaboration avec les parents, nos structures permettent un apprentissage de l'autonomie et favorisent la socialisation du jeune enfant.

A travers une observation attentionnée de l'enfant, l'instauration de limites et de règles, l'élaboration de réponses adaptées, la préoccupation d'une prise en charge individuelle au sein d'un collectif, nos professionnels qualifiés, relais de nos valeurs, sont garants de la qualité offerte aux familles.

Un lieu de découverte et d'éveil. Un lieu de rencontres : entre enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre enfants et professionnels. **Un accueil de l'enfant au quotidien** en fonction des demandes et des besoins des parents.

Ces objectifs sont visés par l'ensemble de l'équipe éducative, néanmoins, les moyens mis en œuvre peuvent être différents selon l'âge des enfants.

B. LE TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIO CULTUREL.

La particularité du multi-accueil est qu'il se trouve dans les locaux du centre socio culturel le Tempo.

Qu'est-ce qu'un centre socio culturel?

C'est un lieu de proximité qui accueille tout public et dont l'objectif défini par la circulaire CNAF est de rompre l'isolement, de prévenir et de réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes à travers des projets collectifs leur permettant d'être acteurs de leur vie quotidienne et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

La participation des usagers est donc un principe incontournable du Centre Socio culturel.

L'objectif principal défini par le Contrat de projet 2012/2016 est la cohésion sociale et la lutte contre toute forme d'exclusion à travers 2 axes que sont :

La Famille et la Vie Sociale

Au centre socio culturel se côtoient les professionnels du centre : animateurs et travailleurs sociaux ; les professionnels du centre de loisir (PEP 21) et les professionnels du multi-accueil.

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »



Ce multi partenariat en interne est une richesse car il permet de mutualiser nos moyens et nos spécificités professionnelles au service du projet et des familles. Il demande des valeurs, des objectifs communs, de la coordination et une posture professionnelle adaptée. Il permet que les différents publics se rencontrent et se côtoient, échangent leurs expériences et leurs questions, cette connaissance étant facilitatrice du Vivre Ensemble et de la participation.

Le principal objectif commun entre le Multi - Accueil et le Centre socio culturel est bien sûr l'accompagnement des parents dans leur rôle de parents.

Nous mettons donc en commun nos moyens matériels (locaux par exemple) et humains et même financiers parfois, pour mener des actions collectives : matinées parents, sorties pour tous, soirées jeux en familles ...

L'ouverture du Centre vers le partenariat extérieur est aussi un outil pour nous pour développer des actions (CADA ou écoles maternelles par exemple)

Et à l'inverse, le CS reçoit des familles qui ne seraient pas venues sans un passage par le multi accueil :

- La participation de professionnels du Centre aux réunions de rentrée et aux fêtes...
- La présentation du Centre à chaque accueil de familles au multi-accueil.

A Léo Lagrange et au Tempo, nous considérons le parent avec ses compétences de parents mais aussi comme un citoyen, comme une personne ayant d'autres engagements, d'autres fonctions et d'autres compétences qu'il est important de valoriser. L'implication dans la vie de la structure et du quartier contribue à cette valorisation.

Que ce soit en individuel ou en collectif, nous constatons au quotidien combien la posture d'accueil est primordiale. Afin de faciliter cette implication des parents, il est important que les professionnels se montrent accueillants et à l'écoute !

III. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Les équipes de la Fédération agissant dans le champ de la petite enfance puisent leur référence dans :

- Les enseignements de la méthode **Pickler-Loczy**, théorisant en quelque sorte l'accompagnement d'un développement programmé au fur et à mesure de la maturité de l'enfant,
- L'approche de **Marshall B. Rosenberg** plaçant la bienveillance au centre de la communication non violente,
- L'approche de **Maria Montessori**, encourageant chaque enfant à réaliser ses propres expériences

A. GARANTIR LA SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE DE CHAQUE ENFANT.

Un lieu de sécurité physique et affective et une prise en charge maternante de chaque enfant en fonction de son âge et de son développement psychomoteur.

1. L'espace

L'aménagement de l'espace est **essentiel pour favoriser la découverte et l'expérimentation du mouvement**. Il doit être adapté pour que l'enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer des coins repérables par les enfants (*la salle de repos, les lieux d'éveil et d'activités, le coin psychomotricité,...*) et sécurisés, adaptés.



On peut modifier, inter changer ces lieux de vie au cours de l'année, ils **gènèrent de la curiosité, l'envie de découvrir**. Toutefois, ces variations ne doivent pas être trop fréquentes pour ne pas bouleverser les repères des enfants mais bien éveiller leur intérêt.

En favorisant les petits groupes et en optimisant les espaces (qui, quand, où, comment et pourquoi ?), l'équipe a toujours pour préoccupation de répondre aux besoins des enfants qui lui sont confiés dans un environnement calme et serein. L'aménagement de l'espace a été pensé suite à une formation sur ce thème mais aussi suite à une formation Montessori.

2. Accompagner la séparation :

La période de familiarisation a **pour objectifs** :

- De faciliter la séparation de l'enfant et de ses parents en leur permettant de s'habituer progressivement à la collectivité, aux lieux et aux adultes présents au multi-accueil
- D'observer la dyade parents-enfants
- De trouver de nouveaux repères et de mieux accepter le changement
- D'établir une relation de confiance entre les parents et les professionnels
- De recueillir des informations sur l'enfant, ses habitudes et ses spécificités professionnels de mieux connaître l'enfant et ses habitudes, et d'établir une relation de confiance avec le(s) parent(s)

Une fois l'enfant admis dans la structure, c'est **le temps « de familiarisation » qui commence**, variable en raison des besoins singuliers de chaque enfant. Ce temps est destiné à **gérer les séparations**. Il se doit d'être

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »

progressif. Il permet aussi à l'équipe en place d'observer la dyade parent - enfant, mais aussi de recueillir les informations concernant l'enfant sur ses habitudes, ses spécificités.

Cet espace d'écoute est fondamental pour l'enfant, il permet d'établir la relation de confiance entre les parents et les professionnels, point de passage primordial pour un accueil sécurisant et de qualité.

Pour assurer un accueil adapté aux besoins des enfants, nous assurons la continuité des soins tout au long de la journée (la personne qui accueille l'enfant va lui donner son repas puis le changer...)

Cela rassure l'enfant, tout comme le fait qu'une même personne s'occupe de lui pendant l'adaptation.

Les professionnelles s'adressent aux enfants de manière bienveillante (mots employés, ton, gestes...) et répondent de façon adaptée à leurs besoins et à leur personnalité.

L'équipe doit avoir une cohérence éducative pour garantir la sécurité affective de l'enfant. Elle se base sur le projet pédagogique, réalisé en équipe.

Cela se travaille lors des réunions, des analyses de la pratique, des formations...

L'écoute, la communication, l'expression des émotions, le questionnement et l'ajustement sont au cœur de nos pratiques, de notre savoir pour faciliter le respect de soi et des autres ainsi qu'une approche bienveillante de tous !

La bien-traitance, démarche collective pour identifier et construire le meilleur accompagnement possible de l'enfant par l'adulte, dans le respect de son individualité, de son rythme de développement et dans ses choix, est un **concept éthique qui aide chaque professionnel dans son travail d'accompagnement au quotidien**. C'est aussi une action commune de la collectivité autour de l'enfant et de sa famille.

Afin de respecter l'enfant, de favoriser son estime de lui et de favoriser la communication avec lui, nous avons suivi une formation « communication gestuelle » avec Frimousses signes en Août 2018.

Les parents peuvent participer à des ateliers et sont impliqués dans ce projet.

La communication gestuelle est un langage de transition qui permet d'utiliser des gestes pour illustrer des mots courants (manger, fini, dormir...).

L'utilisation des signes facilite la communication avec l'enfant, soit avant qu'il parle et au début de l'apprentissage de la parole.

L'apprentissage des signes peut aider l'enfant à communiquer plus clairement ses besoins.

Cela diminue donc la frustration et favorise la communication entre pairs et avec l'adulte.

L'enfant se sent alors compris et valorisé !



3. L'instauration d'un cadre

L'instauration d'un cadre sécurisant passe par la mise en place des temps ritualisés

REPERES, LIMITES, INTERDITS

La mise en place de règles de vie et de moyens matériels déterminant des repères, des limites, et des interdits pour l'enfant, les parents et l'équipe, participe à **la sécurité physique et affective de l'enfant**.

La cohérence éducative est alors primordiale ! Nous déterminons ensemble quels sont les interdits, les règles...

Nous instaurons aussi des rituels dans la journée afin que l'enfant ait des repères qui le rassurent et structurent sa journée.

Par exemple, à 9h30 nous avons le rituel du « bonjour » afin d'accueillir chaque enfant (petit temps où on se dit bonjour, où l'on chante...)

LES REPAS

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »

Le repas est un moment **essentiel de la socialisation de l'enfant**. C'est un temps convivial de plaisir et de dialogue. Les enfants apprennent à mettre la table, à rester assis, à utiliser la cuillère, puis la fourchette, à se servir seuls, dire merci, s'il vous plait, attendre leur tour, se laver les mains avant et après le repas.

Nous veillerons à ce que l'enfant bénéficie de repas quotidiens, équilibrés et adaptés afin de permettre son développement harmonieux :

- Respecter au mieux le rythme familial de l'enfant et sa culture,
- Dès qu'il l'exprime, accompagner l'enfant pendant le repas pour favoriser son autonomie, afin que ce moment devienne un plaisir et le demeure,
- Favoriser l'apprentissage du goût, et respecter ceux de l'enfant,
- Donner une dimension éducative au repas



Pendant ce temps du repas, l'enfant est actif. Il développe **ses sens, éveille son goût, intègre certaines règles de vie**.

L'adulte joue un rôle important puisqu'il prépare (avant, pendant et après) ce temps. Par son observation, il peut adapter l'attitude éducative (et le menu) aux besoins de chaque enfant (en fonction de l'âge, de la santé, du développement moteur, de la religion...)

Une alimentation équilibrée va aider l'enfant à être en bonne santé et à avoir une bonne vitalité.

L'ALIMENTATION

L'alimentation proposée aux enfants dans la structure est strictement réglementée et fait l'objet d'une surveillance toute particulière. Les structures d'accueil petite enfance mettent en œuvre un programme nutritionnel très rigoureux en adéquation avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S). **Chaque repas est parfaitement adapté à l'âge des enfants**. Le tout dans un souci constant d'hygiène, de variété des goûts et des apports alimentaires, de prévention de l'obésité, de prise **en compte des allergies** et de participation à l'éducation nutritionnelle de l'enfant. Aussi les arachides sont ainsi interdites sous toutes leurs formes, parce qu'elles favorisent certaines allergies lorsqu'on les introduit trop tôt dans l'alimentation (surtout chez les enfants prédisposés à ce type d'allergies) ; les poissons sont choisis « de qualité sans arêtes » ; les quantités de matières grasses et de protéines (viandes, poissons) sont strictement contrôlées ; les fruits sont proposés systématiquement en dessert (sous différentes formes) et comme boisson, l'eau est privilégiée. Nous subdéléguons à la société API-restauration la confection des repas et la livraison en liaison froide. Notre souci est d'offrir une alimentation de qualité, nous introduisons dans le repas pour les jeunes **enfants de 10 à 30 % d'ingrédients bio quotidien**. La **société API** apportera son expertise dans l'accompagnement du personnel en charge de la restauration.

Parce que pour nous le développement local n'est pas qu'un concept théorique, les équipes Léo Lagrange travaillent depuis plusieurs années avec le réseau accueil paysan. A proximité de nos sites, un véritable partenariat s'instaure avec les exploitants agricoles membres de ce réseau afin de permettre aux enfants et aux jeunes un contact privilégié avec le monde paysan.

Il nous semble opportun de mener **une réflexion pour solliciter les producteurs implantés à proximité de Dijon et les environs**, afin qu'ils puissent nous fournir des produits qui constitueraient les goûters.

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »

Nous vérifierons la faisabilité tant au niveau de la qualité de la production disponible, que du respect rigoureux de la législation en vigueur dans ce type de structure.

NOUS VOUS PROPOSONS

- Des biberons garantis sans phtalates ni bisphénol.
- 10% à 30 % aliments bio quotidien
- L'accompagnement par la société API

LE SOMMEIL OU LE REPOS

Le personnel veille à ce que chaque enfant dorme suffisamment et **puisse à tout moment se reposer ou simplement être au calme** s'il ne veut pas dormir.

Nous sommes particulièrement vigilants à ce que les siestes soient adaptées en qualité, quantité, et durée en fonction des besoins individuels. **Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté.**

Il retrouve son lit, sa peluche, son doudou ou sa sucette.



Nous porterons une attention particulière à **l'objet transitionnel**, que l'enfant apporte chaque jour avec lui. C'est un repère important, permettant de mieux gérer la séparation (l'enfant peut à tout moment de la journée réclamer son doudou et sa tétine, les professionnelles lui donneront si besoin). Avant l'endormissement, l'équipe prépare l'enfant par un retour au calme.

Un membre de l'équipe a minima reste dans la chambre pour sécuriser les enfants au moment de l'endormissement. Une professionnelle reste tout au long de la sieste des plus grands.

L'enfant n'est pas réveillé par l'équipe. Respecter son rythme de sommeil est primordial pour sa santé, morale et physique.

L'équipe assure à l'enfant un repos de qualité, en toute sécurité, respectant **son rythme** et ses habitudes, et instaure **une dimension éducative au sommeil.**

LES SOINS (HYGIENE, PROPRETE)

Assurer à l'enfant confort et hygiène pour l'amener, à son rythme, vers l'autonomie :

- Assurer et personnaliser les soins corporels des enfants,
- Aider à l'acquisition de la propreté pour l'enfant, en assurant son confort et son hygiène tant qu'il est dépendant, de façon appropriée, en donnant une dimension éducative aux soins.

Faire des moments de soins des moments de partage agréables et individualisés.

RESPECTER LE RYTHME DE CHACUN

Chaque enfant a un rythme de développement en fonction d'éléments qui lui sont propres, sa personnalité, sa croissance, ses modes de communication, les sollicitations extérieures... L'équipe éducative doit respecter le rythme de chaque enfant. Chacun progresse à son niveau. L'enjeu est de l'accompagner dans le passage de chacune de ces étapes. Porté par la conviction que chaque enfant est unique, nous avons à cœur de respecter son évolution.

Des règles de sécurité pour tous :

Nous instaurons aussi un cadre pour les familles (cf règlement intérieur).

Les parents sont en outre tenus de signaler à la directrice (ou en son absence à l'éducatrice de jeunes enfants ou l'auxiliaire de puériculture) tout problème et de santé ou tout autre incident au domicile, ainsi que les médicaments qui ont pu être administrés à l'enfant avant son arrivée au Multi-accueil. L'enfant est sous sa responsabilité dès lors qu'il lui a été confié.

L'enfant n'est confié qu'à ses parents ou aux **personnes majeures mandatées**. Dans ce cas précis, il est demandé aux parents d'en **avertir le personnel au préalable**. Si la personne n'a pas été présentée à l'équipe, **une pièce d'identité** lui sera demandée avant de se voir confier l'enfant.

B. UN LIEU DE DECOUVERTE ET D'EVEIL

Le jeu à la rencontre de soi, c'est **le métier de l'enfant, c'est aussi notre métier**. Le jeu, au fil des jours, de la croissance de l'enfant, va se diversifier. L'enfant explore, expérimente, manipule, construit et déconstruit, cherche, propose, demande, l'enfant vit. Tout peut-être support de jeu : la petite cuillère, la bassine, le carton, les brindilles, la fourmi qui court, les feuilles, la flaque d'eau, tout est source de découverte, de plaisir...

Le multi-accueil « Le Tempo » est un **véritable lieu de vie et d'expérimentations des jeunes enfants**. Nous accordons une place primordiale au jeu, l'activité première et multidimensionnelle des tout petits. Notre conception des pratiques ludiques, loin de l'occupationnel, concourt à la qualité de l'accueil d'un espace Petite Enfance.

La diversité de l'offre ludique, les différentes dimensions du jeu, mais aussi les opportunités d'associer les parents nous amènent à placer le jeu au cœur de notre projet pédagogique.

Notre démarche prend en compte les besoins et les rythmes des enfants et diffère d'une pédagogie de sur-stimulation ! L'essentiel pour nous est ouverture aux autres et à son environnement.

Le jeu favorise cela et la présence de l'adulte est un élément nécessaire au bon déroulement du jeu libre car elle représente un cadre sécurisant.

Il est à la fois observateur , médiateur , créateur ... L'adulte est un « phare » pour l'enfant qui joue.

1. Le rôle du jeu dans le développement de l'enfant :

Le jeu est essentiel au développement de l'enfant, à la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité ludique est reconnue comme la base d'apprentissage de toutes sortes pour le jeune enfant. Celui-ci est acteur de son jeu. Dans « activité » qui s'oppose à « passivité », nous entendons, « **actif** », « **acteur** » et non activisme. Notre démarche prend en compte les besoins et les rythmes des enfants et diffère d'une pédagogie de sur-stimulation.

L'ouverture, voilà ce qui contribue à caractériser notre approche, ouverture aux autres, à son environnement. Quoi de mieux que les multiples possibilités offertes par le jeu afin d'agir concrètement pour favoriser l'éveil psychomoteur, l'expression verbale, la socialisation l'autonomie et la solidarité ?!



2. Les différents types d'activités

Jeux libres : Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'**imagination** et la **socialisation**. Parmi eux, les jeux symboliques favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

Activités plus dirigées : Des activités sont proposées aux enfants en petit groupe.

Les enfants ont le choix de faire ou pas.

Nous proposons des jeux de manipulation comme la pâte à modeler, le sable, des jeux éducatifs comme les encastrements puzzle et des jeux de création comme la réalisation de carte, de peinture... Les enfants doivent suivre des règles et des consignes données par l'adulte tout en ayant des choix à faire, de la liberté pour s'exprimer, expérimenter...

Ces animations sont de courte durée pour respecter le niveau d'attention du jeune enfant.

Une professionnelle est désignée chaque matin pour être la référente de l'activité dirigée.

Psychomotricité : Un temps construit pour répondre aux besoins physiques et d'expérimentations tant motrices que cognitives du jeune enfant. Le but est de prendre conscience de son corps et de ses limites.

Ces temps se passent la plupart du temps en salle de judo au centre social. Nous proposons des activités d'équilibre (parcours d'obstacles), des activités spatiales motrices (cerceaux, rondes, etc.), des jeux de ballons...



Les jeux calmes : Ils répondent au besoin de détente et de calme nécessaire pour structurer la journée, favoriser l'acquisition de repères au sein du multi-accueil. Nous proposons de ritualiser certains temps comme le retour au calme après une animation dynamique où l'équipe éducative peut proposer de lire une histoire, de chanter une comptine,...



Régulièrement nous mettons en place des ateliers « **Snoezelen** » auxquels nous pouvons convier les parents. Ces ateliers ont pour objectifs l'éveil des sens et le bien-être : musique douce, lumière tamisée, massages et sensations sont au rendez-vous !

Nous mettons aussi en place des ateliers massages et relaxation.

Pour cela l'équipe sera accompagnée de professionnels qualifiés et se formera.



Montessori : Depuis 2017 , l'équipe a suivi une formation Montessori avec « la main et les sens ».

Les principes Montessori seront appliqués en partie : favoriser l'autonomie de l'enfant , respecter son rythme, favoriser l'individualité à certains moments de la journée , encourager l'enfant à ranger ...

Montessori :

Les principes Montessori seront appliqués en partie : favoriser l'autonomie de l'enfant, s'adapter à ses périodes « sensibles » respecter son rythme, favoriser l'individualité à certains moments de la journée, encourager l'enfant à ranger...

Eveil musical :Un musicien intervient de façon régulière au multi-accueil . Il joue de ses instruments , chante , fait manipuler des instruments aux enfants et anime des ateliers avec les parents. Il participe aussi aux spectacles créés par l'équipe.



3. Les sorties :

L'équipe Léo s'attache à inscrire ses structures Petite Enfance dans la vie quotidienne du territoire. Pour cela, elle développe de multiples partenariats au premier rang desquels ceux qui sont prompts à favoriser les transitions réussies (l'école maternelle, l'accueil de loisirs).

L'établissement devient ainsi un véritable lieu de vie qui contribue activement au développement du lien social et à l'intégration des familles.

Il nous semble important de « sortir » l'enfant du multi-accueil afin qu'il s'ouvre au monde qui l'entoure et fassent de nouvelles expériences !

Régulièrement, les enfants vont au parc de la Colombière rencontrer les animaux et d'autres personnes du quartier.

Nous favorisons au maximum les sorties pour aller voir des spectacles (Minoterie, Festival à pas conté...), aller à la bibliothèque...



Nous essayons de faire découvrir un environnement varié et riche aux familles.



Nous avons pour objectif d'éveiller l'enfant, de lui faire découvrir de nouvelles choses, de développer son imaginaire et de favoriser le lien social.

Nous invitons régulièrement les parents à ces différentes sorties avec les mêmes objectifs et surtout afin qu'ils partagent un moment de plaisir avec leurs enfants !



4. L'estime de soi :

L'estime de soi est le sentiment que les enfants éprouvent envers leur propre personne.

Les gens qui ont une bonne estime d'eux-mêmes affichent généralement une attitude positive , se sentent sûr d'eux et ont de bonnes relations avec les autres.

L'estime de soi influe sur le quotidien de l'enfant , sur ses relations avec les autres...

Pour se socialiser il faut d'abord avoir acquis cette confiance en soi , cette estime de soi!

Les professionnelles doivent être bienveillantes et avoir des attitudes et des paroles adaptées et cohérentes afin de valoriser l'enfant .

Par exemple on ne dit pas « tu es méchant ! ».

Les professionnels doivent permettre à chaque enfant de faire des choix , ils doivent valoriser les compétences , les réalisations ...

Il faut l'encourager , le féliciter , le complimenter et ne jamais critiquer sa famille !

Il faut permettre à l'enfant de faire des erreurs et en même temps adapter ce qu'on lui demande à ses capacités !

Valoriser l'enfant va le conduire à l'autonomie.

En effet , l'enfant doit se sentir encouragé et soutenu pour acquérir de nouvelles compétences et grandir.

« Aide moi à faire seul » , l'enfant a besoin de notre aide et de notre accompagnement pour faire seul !

En tant que professionnels nous devons aussi valoriser l'enfant au quotidien en lui confiant par exemple des responsabilités adaptées à son développement.

Ex : aider à porter des jouets , à ranger , à nettoyer la table...

Nous devons aussi sensibiliser les parents à l'importance de l'estime des soi .

Nous avons par exemple réalisé une petite « exposition » sur le thème avec des exemple de mots à éviter et ceux au contraire qui font du bien !

Nous insistons aussi sur ce sujet lors des matinées parents animées par Mr Jaffelin psychologue.

C. LA PLACE DES FAMILLES

On ne peut accueillir un enfant sans penser à l'accueil de ses parents, **ses premiers éducateurs**. Nous privilégierons les rencontres avec les familles, l'attention qui est portée à chacune, la prise en compte des parents comme interlocuteurs privilégiés et incontournables. La continuité éducative entre le domicile de l'enfant et notre structure passe donc obligatoirement par une confiance réciproque entre les professionnels et les parents.

La gestion d'un équipement petite enfance ne se limite pas à **proposer un cadre adapté et un personnel qualifié, mais nécessite aussi la prise en compte des besoins et des demandes des parents**. Les familles doivent être parties prenantes **du projet éducatif**.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre différentes actions et d'être vigilants aux différents temps de rencontre.

Ateliers et sorties parents enfants :

Le mardi 6 mars : Ani'nomade nous rend visite de
9h30 à 11h.

9h30 10h 10h30

Le vendredi 23 mars : Atelier relaxation avec

Delphine Billet



Le samedi 24 mars : Matinée parents sur la
socialisation . . .

Le Mardi 5 Avril : sortie à Ani'nomade . départ en
mini bus à 9h30.



1. Un lieu de rencontres

Un lieu de rencontres : entre enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre enfants et professionnels.

Le premier accueil est un temps fondamental et **détermine la relation future entre les parents, l'enfant et l'équipe**. La collaboration entre parents et professionnels nécessite une intense communication ; cette première étape est donc fondamentale. Accueillir un enfant c'est aussi prendre en compte son histoire. De ce fait, l'équipe reconnaît la place première qu'occupe la famille auprès de l'enfant, tant au niveau éducatif, culturel que social.

C'est la directrice qui reçoit sur rendez-vous les parents.

Elle fait avec eux une visite de la structure, présente le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement. Ce temps permet de répondre aux questions des parents, de les rassurer. La directrice aura pour rôle d'accueillir et d'informer les parents des différentes modalités d'attribution des places.

La directrice doit être d'une parfaite disponibilité car le premier contact est toujours déterminant pour établir la confiance. Accueil, information et écoute constituent les fondements de l'attitude professionnelle.

L'ACCUEIL

L'accueil est un temps **primordial qui conditionne le déroulement** de la journée de l'enfant ainsi que son retour à la maison. Associer les parents est un préalable indispensable pour gérer le sentiment de séparation au mieux. La séparation est un moment important pour l'enfant. Elle doit s'effectuer dans un climat de confiance, de sécurité et de douceur.

* L'accueil du matin

L'accueil doit être conçu et aménagé pour aider l'enfant durant cette phase de séparation, on peut l'accompagner de rituels mais surtout être à l'écoute des parents pour permettre les transmissions à l'équipe éducative.

* L'accueil du soir

De même que l'accueil du matin conditionne la journée de l'enfant, l'accueil du soir peut déterminer son retour du lendemain.

C'est le moment d'informer les parents sur le déroulement de la journée et de tout élément significatif concernant leur enfant. C'est un moment d'échange et d'écoute.

Les professionnelles notent sur des feuilles journalières les transmissions et celles-ci sont rapportées aux parents oralement.

2. Temps festifs

La participation active des parents à des moments importants de la vie de la crèche tels que la fête de Noël, le Carnaval, les anniversaires... est favorisée et organisée. La présence conjointe des parents et de l'équipe éducative lors de ces temps festifs permet de **renforcer la confiance et une cohérence pédagogique** autour l'enfant.



Les ateliers parents et/ou parents enfants sont aussi des temps importants d'échanges et de liens. Ces temps valorisent le parent dans sa fonction mais aussi en tant que personne avec ses compétences, ses qualités... et permet de rompre l'isolement de certains. Cela les encourage aussi à s'impliquer dans la vie de la structure.



Nos ateliers se passent parfois avec la participation d'intervenants extérieurs comme Ani 'nomade, association de zoothérapie.

Notre but est aussi de faire découvrir de nouvelles choses aux familles , d'éveiller les sens , les ressentis...

Les ateliers se font parfois sans les enfants.

Se jouent alors d'autres choses pour les parents : liens , convivialité, valorisation , partages...

Ils nous semblent aussi importants que les ateliers parents enfants !

Souvent ces ateliers sont en lien avec le centre socio culturel et sont un moyen de rompre l'isolement et d'impliquer les parents dans la vie du quartier.



3. Etre à l'écoute des propositions et des demandes

La réunion de rentrée à laquelle sont conviés aussi les collègues du centre socio culturel , est l'occasion d'exprimer aux parents la place qu'on leur confère !

Cette réunion est toujours conviviale et permet aux parents de comprendre où ils sont , les possibilités qui leurs sont offertes au Tempo.

En étant à l'écoute des demandes des parents, l'équipe se doit de recueillir toutes les propositions.

Les demandes seront étudiées, a posteriori, sur leur faisabilité et leur opportunité. Néanmoins, notre expertise dans le champ de la petite enfance, nous démontre la pertinence des idées des familles (soirée thématique, pique-nique , spectacles...)



Nous utilisons plusieurs supports pour communiquer et faire du lien avec les parents.

Nous avons un petit journal , envoyé par mail tous les vendredi et affiché au centre social , avec des photos et anecdotes de la semaine. Nous diffusons des diaporamas photos à plusieurs occasions (fêtes , réunions...)

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »



L'application KIDIZZ est mise en place depuis 2018.

Nous organisons des temps café en matinée ou en soirée afin d'échanger sur différents thèmes et nous faisons de petites expositions sur des thèmes du projet ou sur demande des parents.

Les ateliers parents et les sorties sont aussi l'occasion d'échanges et de liens.

Un conseil de parents existe depuis 2018.

Au Tempo nous accueillons tout le monde de la même façon tout en s'adaptant à chacun.

Nous valorisons au maximum les compétences des parents et les richesses de chacun.

La diversité est mise en valeur !

L'équipe du Tempo est heureuse d'accueillir votre enfant et souhaite créer des liens de confiance et de respect mutuel avec l'ensemble des familles.

L'équipe éducative et la Directrice restent toujours à votre disposition pour tous renseignements ou remarques complémentaires.

La Directrice

Rédigé le 04/09/19

Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »





Projet d'établissement – Multi-accueil « Le Tempo »



5.8. DOSSIER CAF

Cf. ci-après



Déclaration réelle 2022 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Cette déclaration a été transmise à votre caf le 27/04/2023 à 16:26:11

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Synthèse des données déclarées

	Réelle 2022	Réelle 2021	Réelle 2020
Nombre d'heures réalisées	29415.00	27940.00	20748.00
Nombre d'heures facturées	30946.00	29705.00	21510.00
Taux de ressortissants du régime général	99.00	99.00	99.00
Capacité d'accueil théorique	41990.00	40280.00	34390.00
Capacité d'accueil modulée			
Total charges	387955.70	369445.07	323157.31
Participations familiales déductibles de la PS	33982.49	28065.03	21433.37
Prix de revient	13.19	13.22	15.58
Montant de la subvention PSO	151073.90 *	141173.59	100042.46
Résultat de l'exercice	2529.12	6770.89	2808.44

➤ Montant de la subvention PSO **estimé** sur la base de votre déclaration réelle 2022 :

151 073,90 € *

**Le présent document constitue une estimation du montant de la subvention PSO, pour l'année indiquée, à partir des informations que vous avez saisies au cours des étapes précédentes, il ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention PSO à percevoir. Ce document ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement. Dès lors il ne doit pas être présenté à des organismes pour bénéficier d'un avantage quelconque.*



Déclaration réelle 2022 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Données d'activités déclarées

Autorisation de Fonctionnement

Autres données

Date début d'autorisation de fonctionnement	01/09/2019
---	------------

Date fin d'autorisation de fonctionnement	
---	--

Nombre de places 0 à moins de 6 ans	20
-------------------------------------	----

Heures de présence

Nombre d'heures de présence	29 415
-----------------------------	--------

Heures facturées

Nombre d'heures facturées	30 946
---------------------------	--------

Déclaration réelle 2022 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Données financières déclarées

Charges			Produits		
60	Achats	32 177,23	70623	Prestation de Service reçue de la Caf	191 813,73
61	Services extérieurs	47 656,97	70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	3 672,00
62	Autres services extérieurs	13 520,78	70641	Participations familiales déductibles de la PS	33 982,49
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	24 524,70	70642	Participations familiales (ou participation des usagers) non déductibles de la PS	
63B	Autres impôts et taxes	2 975,00			
64	Frais de personnel	234 778,77	708	Produits des activités annexes	
			741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
			742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	139 938,12
			7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	1 518,79
			7452	Subventions d'exploitation CAF	10 087,69
			746	Subventions et prestations de services des EPCI (intercommunalité)	
			747	Subventions exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
			748	Subventions et prestations de service versées par une autre entité publique	

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 27042023 162612

PAGE 3/5

Déclaration réelle 2022 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges			Produits		
65	Autres charges de gestion courante	24 252,32	75	Autres produits de gestion courante	4 681,85
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et Provisions	8 069,93	78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	
69	Impôts sur les bénéficiaires		79	Transfert de charges	4 790,15
	Total charges	387 955,70		Total produits	390 484,82
86	Contributions volontaires		87	Contrepartie des contributions volontaires	
CC	Total charges et contributions volontaires	387 955,70	PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires	390 484,82



Déclaration réelle 2022 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Contrôles des données financières déclarées ayant nécessité une explication

C23 - Variation des participations familiales déductibles de la PS par rapport à N-1

La variation des participations familiales déductibles de la PS déclarées est à justifier (33 982,49 euros). + 5 917,46 euros, + 21,08% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 021 (28 065,03 euros).

Justification :

Modification des familles accueillies en 2022 par rapport à 2021

5.9. CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Cf. ci-après

Vertical Paysage

20 rue Docteur Laguesse - 21000 Dijon

Tél : 07 60 90 60 22

Fax : 09 72 26 91 73

E-mail : william.tromp@vertical-paysage.fr

Site Internet : www.vertical-paysage.fr



Vertical Paysage - Devis n°2020.002.059

Adresse du chantier

Le tempot
21, rue Maurice Ravel
21000 Dijon

Adresse de facturation

LLPE BFC le tempo
21, rue Maurice Ravel
21000 Dijon

Descriptif des travaux

* contrat d'entretien d'espace vert

Date du devis : 13/02/2020

Devis numéro : 2020.02.059

Intervention : A définir

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Total
tonte des surfaces gazonnées	10	Forfait	12,50 €	125,00 €
nettoyage du sol de l'air de jeu	1	Forfait	70,00 €	70,00 €
taille des arbustes	1	Forfait	60,00 €	60,00 €
ramassage des feuilles	10	Forfait	60,00 €	600,00 €
évacuation et traitement des déchets	1	Forfait	38,33 €	38,33 €
Total HT				893,33 €
T.V.A. 20%				178,67 €
Total TTC				1 072,00 €

Conditions de règlement :

La facturation sera réalisée trimestriellement. Nous attirons votre attention sur le fait que les prestations convenues ci-dessus sont payables dans un délai de trente jours à compter de la réception de la facture, par virement bancaire ou par chèque au profit de notre société. Tout retard au delà du délai susvisé fait courir des intérêts légaux à l'égard de la partie défaillante et ce sans sommation préalable.

Pour l'entreprise :

Le 13 février 2020 à Dijon

SARL Vertical Paysage
RCS Dijon 533 582 185
Tél. 07 60 90 60 22 - Fax 09 72 26 91 73
william.tromp@vertical-paysage.fr

William TROMP

Pour le Client :

Le 13/02/2020 à Dijon

Signature précédée de la mention :
"Lu et approuvé, Bon pour Accord"

Lu et approuvé , bon pour accord



CONTRAT ANNUEL DE VERIFICATION D'EQUIPEMENTS D'AIRES DE JEUX

**ANNEE DE REFERENCE : 2020
RECONDUCTIBLE 3 FOIS**

Réf : C-LLPE200213

Entre les soussignés :

D'une part : **LLPE BFC LE TEMPO**
21000 DIJON

Représenté par : La directrice, Emilie TROMP

Et d'autre part : **LA SOCIETE SYSTEMES-PLUS**
22B rue du Verger Jacob
21540 Savigny Sous Mâlain

Représenté par : Le gérant, Lilian MONTENOISE

Il a été convenu que SYSTEMES-PLUS réalise à la demande du multi-accueil les prestations suivantes aux conditions particulières définies ci-après.

SYSTEMES PLUS : 22B rue du verger Jacob, 21540 Savigny Sous Mâlain

Tél : 06.08.81.03.80 – Fax : 09.72.27.60.80 – systemes.plus@live.fr Visitez notre site : www.controlejeusport.fr
SYSTEMES-PLUS (SARL au capital de 13000€) n° SIRET : 53859775800027



Prestations :

Contrôle fonctionnel des jeux et aires de jeux selon la norme EN1176-7.

Contrôle principal des jeux et aires de jeux selon notre procédure technique PT01 (voir annexe).

Maintenance préventive comprenant :

- Le resserrage de la boulonnerie si besoin
- L'élimination des échardes
- Le remplacement des pièces de maintenance courantes (capuchons, visserie).

Fréquences des prestations :

Contrôle fonctionnel : 3 interventions par an

Contrôle principal : 1 intervention par an

Maintenance préventive : à chaque intervention de contrôle soit 4 fois par an

Lieux d'interventions et équipements concernés :

- Aire de jeux située dans la cour extérieure du multi-accueil comprenant :
 - **1 maisonnette**
 - **1 toboggan**
 - **1 jeu à ressort**

Organisation des prestations :

SYSTEMES-PLUS réalise ses prestations selon les fréquences définies ci-dessus et sur rendez-vous avec l'établissement.

Après chaque intervention, nous émettons un rapport de contrôle au format PDF transmis par Email au gestionnaire comprenant un descriptif de chaque équipement vérifié avec un reportage photos des observations relevées.

Prestations complémentaires :

Si besoin nous transmettons un devis détaillé de maintenance corrective pour effectuer des réparations suite à détérioration (vandalisme, intempéries,...)

SYSTEMES PLUS : 22B rue du verger Jacob, 21540 Savigny Sous Mâlain

Tél : 06.08.81.03.80 – Fax : 09.72.27.60.80 – systemes.plus@live.fr Visitez notre site : www.controlejeusport.fr

SYSTEMES-PLUS (SARL au capital de 13000€) n° SIRET : 53859775800027



Tarifs :

Les prestations sont réalisées aux tarifs de bases 2020 définis ci-après :

- **Tarif par intervention : 80€ H.T.** (quatre-vingts euros hors taxes) tous frais compris pour la **vérification de l'ensemble des équipements sportifs et d'aires de jeux** définis page précédente.
Soit 96€ TTC incluant la TVA au taux en vigueur de 20%.

Le montant forfaitaire déterminé au présent contrat est valable pour la première année du contrat. Ce montant sera ensuite révisable une fois par an, suivant la formule ci-après :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix révisé (H.T.)
P₀ = Prix de base (H.T.)
I = Indice ICHTrevTS : dernier indice connu à la date de facturation
I₀ = Dernier indice de référence connu (septembre 2019 : **I₀=119,9**)

Nota : Les indices I₀ et I sont disponibles sur le site Internet de l'INSEE à l'adresse suivante :
<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=ICHTrev-TS&debut=0> (Activités spécialisées, scientifiques, techniques)

Facturation :

Les factures sont émises avec les rapports relatifs à chaque intervention.

Elles sont payables net sans escompte à réception par virement, mandat administratif ou chèque à l'ordre de SYSTEMES-PLUS :

Coordonnées bancaire : Caisse d'épargne Bourgogne/Franche-Comté
Compte n°12135 00300 08000942845 84 IBAN : FR76 1213 5003 0008 0009 4284 584 BIC: CEPAFRPP213

Durée du contrat :

Le contrat est conclu pour une intervention courant 2020, il est ensuite reconductible 3 fois sans que la durée ne dépasse quatre ans. Il pourra toutefois être dénoncé par l'une ou l'autre des parties au moins 2 mois avant la date anniversaire de notre précédente intervention.

Le présent contrat comporte 4 pages (annexe comprise). Pour être valide il doit être daté et visé avec le cachet par les deux parties :

Le prestataire :
SYSTEMES-PLUS,
Le 13/02/2020
L. Montenoise
SYSTEMES-PLUS (sarl)
22B rue du Verger-Jacob
21540 SAVIGNY-SOUS-MALAIN
N° Siret: 53859775800027

Le client :

13/02/20

SYSTEMES PLUS : 22B rue du verger Jacob, 21540 Savigny Sous Mâlain

Tél : 06.08.81.03.80 – Fax : 09.72.27.60.80 – systemes.plus@live.fr Visitez notre site : www.controlejeusport.fr
SYSTEMES-PLUS (SARL au capital de 13000€) n° SIRET : 53859775800027



Procédure technique (n°PT01) **Vérification périodique des aires de jeux**

Objectifs :

- Contrôler le niveau de sécurité global de chaque aire de jeux, de chaque équipement sa surface de réception.

Mission :

- Procéder aux essais de fonctionnement et déceler les éventuels signes d'usures.
- Vérifier les marquages et les informations aux usagers.
- Relever les éventuels écarts à traiter après notre intervention et proposer des solutions de mise en conformité.
- Emettre un avis sur le maintien ou non de l'accessibilité aux usagers de chaque aire et de chaque équipement.
- Proposer des solutions pour améliorer la conservation des équipements

Référentiels :

- Décrets n°94-699 du 10 août 1994 et n°96-1136 du 18 décembre 1996
- Normes EN1176
- Référentiel FIFAS pour les jeux installés avant le 1^{er} janvier 1995
- article L221-1 du code de la consommation.

Déroulement de l'intervention :

- L'intervention est réalisée en autonomie avec nos moyens et matériels de contrôle sans investigations destructives.
- La date d'intervention est définie en commun avant l'intervention.
- Les équipements et leur documentation doivent être accessibles pendant toute la durée de l'intervention.

Résultats des vérifications :

A l'issue de notre intervention, nous émettons un rapport détaillé comprenant :

- Pour l'aire de jeu, une photo et les éventuels écarts relevés.
 - Pour chaque équipement un descriptif, une photo, une fiche d'examen avec un reportage photo des éventuels écarts relevés et des suggestions pour y remédier.
- L'envoi de ce rapport met fin à notre prestation.

Limite de la prestation :

La prestation ne comprend pas :

- d'évaluation des parties non visibles ou non accessibles (massifs ou ancrages non visibles et éléments de structure non apparents)
- de vérifications de la solidité par calculs
- d'évaluation des risques toxicologiques, de noyade, d'infection.
- de test HIC des sols amortissants

Prestations complémentaires :

Sur demande nous établissons si nécessaire un devis de réparation et de fourniture des pièces détachées.



Bâtiments - Sécurité
VB 107

Dijon, le 3 juin 2022

Monsieur le Directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour notification, le procès-verbal de la visite périodique et de reclassement effectuée par la Commission Intercommunale de Sécurité, chargée de m'assister en matière de prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, le 15 avril 2022, au CENTRE SOCIAL LE TEMPO, 21 rue Maurice Ravel à Dijon.

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission a émis un avis favorable au reclassement en 5ème catégorie de type L, R, N et à la poursuite de l'exploitation de l'établissement. Néanmoins, les prescriptions contenues dans ce rapport devront être réalisées.

Il m'appartient d'attirer votre attention sur les conséquences que pourrait avoir le non respect de ces observations sur le plan de la responsabilité civile et pénale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

**Pour le Maire,
Adjoint à la Démocratie Participative,
à la Sécurité Civile et au Plan de Sauvegarde**

Christophe AVENA

**Monsieur GHYS
Directeur du CENTRE SOCIAL LE TEMPO
21 rue Maurice Ravel
21000 DIJON**

REGISTRE DE SECURITE INCENDIE	EXERCICES PERIODIQUES DE SECURITE	FICHE C1 FEUILLE N°.....
-------------------------------------	--	--------------------------------

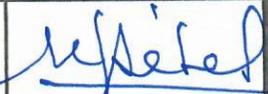
DATE : <i>03/03/22</i>	Thème et compte rendu succinct : <i>Evacuation totale des usagers et professionnels du Tempo. en 2,5 minutes.</i>	
HEURE : <i>9h13</i>		
Nbre de participants : <i>26</i>	Visa du chef de sécurité :	Visa de l'animateur :  <i>S. GUYS</i>

DATE : <i>29/08/22</i>	Thème et compte rendu succinct : <i>Formation incendie théorique et pratique avec manipulation des extincteurs sur feux réels, rappel des consignes de sécurité</i>	
HEURE : <i>9h12ⁿ</i>		
Nbre de participants : <i>14</i>	Visa du chef de sécurité :	Visa de l'animateur : 


Eric CROUVEZIER
 ETUDES ET FORMATIONS
 28A RUE DU PROFESSEUR LOUIS NEEL - 21600 LONGVIC
 Tél: 03 80 74 92 40 - formation.dijon@desautel.fr

DATE :	Thème et compte rendu succinct :	
HEURE :		
Nbre de participants :	Visa du chef de sécurité :	Visa de l'animateur :

DATE :	Thème et compte rendu succinct :	
HEURE :		
Nbre de participants :	Visa du chef de sécurité :	Visa de l'animateur :

Date	Observations	Visa
26.01.11	Visite périodique de la CIS Avis favorable (voir PV) de la P ^{te} de la CIS	 M.F. PETEL
10.10.16	Visite périodique de la CIS. Avis favorable à la poursuite de l'exploita- tion de l'établissement (voir PV) du Présidente de la CIS, Madame MASLOUHI	MASLOUHI Badiââ Conseillère Déléguée Communautaire 
15/04/2022	Visite périodique de la CIS. Avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'Établissement Avis favorable au reclassement (cf PV) de l'Établissement en 5 ^e catégorie type L, R et N	Nicolas BOURNY Conseiller délégué de Dijon Métropole Président de la CIS  

5.10. CONTRATS FOURNISSEURS SUPÉRIEURS À 10 000 €

Néant



leo lagrange

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Léo Lagrange Bourgogne-Franche-Comté

2 rue Maurice Moissonnier
69120 Vaulx-en-Velin Cedex

Tél : 04 72 89 20 72

Web : <http://www.leolagrange.org>



<https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange>



<https://twitter.com/leolagrange>